

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ALAIN CLOUTIER, président.

**CONSULTATION DU PUBLIC  
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DES MONTS GROULX ET  
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR  
SITUÉES DANS LA PROVINCE NATURELLE DES LAURENTIDES CENTRALES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 12 mai 2003, à 19h  
Salle des Chevaliers de Colomb 3094  
Secteur Marquette, 10, rue Vézina,  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 12 MAI 2003  
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	12
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DES DOCUMENTS .....	22
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE .....	27
M. LOUIS CARON .....	31
M. GUY FORTIN .....	34
M. JACQUES DUHOU .....	41
M. SERGE PARÉ .....	46
M. FRÉDÉRIC FOURNIER .....	61
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GEORGES VENNE .....	70
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE .....	85

---

**SÉANCE DU 12 MAI 2003**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous commençons immédiatement.

10 Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à tous ainsi qu'à ceux qui nous écoutent pour cette première partie de l'audience publique portant sur l'aire protégée projetée des monts Groulx et l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur.

15 Je suis Alain Cloutier, je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique. Je vais tout d'abord prendre une vingtaine de minutes pour vous présenter la Commission, l'équipe de la Commission, la façon qu'on va procéder dans les travaux avec le promoteur, les personnes-ressources qui ont été invitées, les règles de procédure et le code de déontologie du BAPE.

20 Je vais commencer par faire lecture du mandat qui a été confié au BAPE par le ministre de l'Environnement du Québec, adressé donc à monsieur André Harvey, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et qui se lit comme suit:

25 "En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public sur l'aire protégée projetée des monts Groulx et sur l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur situées dans la province naturelle des Laurentides centrales.

30 "Le mandat du Bureau devra débiter le 11 avril 2003."

35 Les projets, puisqu'il y en a deux (2), donc les deux (20) dont nous allons faire ensemble l'examen public découlent donc de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Ils en sont maintenant à l'étape de la consultation du public. Ils n'ont donc pas fait l'objet d'une décision finale, malgré certaines mesures provisoires qui ont été prises par l'État québécois.

40 Outre moi-même qui agit comme président de la Commission, je dois vous dire que je suis membre permanent du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'équipe est composée d'une coordonnatrice du secrétariat qui est à l'arrière, c'est madame Renée Poliquin. Je suis également accompagné de deux (2) analystes, qui sont madame Julie Crochetière et monsieur David Boudreault. Madame Louise Bourdages, qui est debout, en train de se dépêcher, madame Bourdages est responsable des relations avec les citoyens ainsi qu'avec la presse. Et enfin, madame Kathleen Martineau nous accompagne pour nous seconder dans nos travaux.

45 La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, représenté par messieurs Daniel Buisson et Martin Lajoie.

50 La sténographe officielle est madame Florence Béliveau. Mentionnons immédiatement que tout ce qui est dit en audience est donc enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site internet de la Commission.

55 Comment va se dérouler cette première séance, donc la séance de ce soir! Tout d'abord, après mon exposé, nous allons demander à la fois au promoteur de s'identifier et de nous faire une présentation du projet; nous allons demander une présentation qui va être d'une trentaine de minutes.

60 Nous allons demander également aux personnes-ressources de s'identifier, avec les collaborateurs qui les accompagnent, ainsi que leur rôle.

65 Par la suite, nous allons ouvrir un registre. Le registre sert à tous ceux qui veulent venir poser des questions, de s'inscrire en arrière. Donc c'est auprès du personnel du Bureau, à l'arrière de la salle.

70 Nous allons, après la présentation du promoteur, faire un appel des documents, à savoir s'il y a des personnes-ressources ou le promoteur qui sont prêts à déposer immédiatement des documents pour que vous puissiez les consulter le plus rapidement possible. Et nous allons immédiatement enchaîner avec les périodes de questions.

75 Les aires protégées et le BAPE! J'aimerais tout d'abord vous rappeler que ce mandat constitue la première consultation du public par le BAPE dans un nouveau champ d'exercice.

80 Depuis vingt-cinq (25) ans, tous nos mandats proviennent de la Loi sur la qualité de l'environnement, ce n'est plus le cas à partir de ce présent mandat.

85 En mai 2002, le gouvernement du Québec s'est doté d'un Plan d'action stratégique qui visait le développement d'un réseau d'aires protégées; en décembre 2002, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui définit entre autres divers statuts de conservation. La loi prévoit également la consultation du public relativement à la désignation d'un territoire en réserve aquatique, réserve de biodiversité ou paysages humanisés. Sauf pour les réserves écologiques, le ministre confie le mandat de tenir une consultation du public soit au BAPE, soit à une ou à plusieurs personnes qu'il désigne comme commissaire à cette fin.

90 Plus tard, le ministère de l'Environnement va nous expliquer le rôle du ministère comme promoteur des dossiers d'aires protégées ainsi que les détails des projets qui sont soumis.

95 En ce qui concerne la façon de faire pour les consultations, le BAPE a pris certaines dispositions, lesquelles s'appuient sur vingt-cinq (25) années de pratique, puisque c'est le vingt-

90 cinquième anniversaire d'existence du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.  
D'abord, le maintien de certains principes du BAPE!

En premier, le caractère public de l'audience; en second, l'accessibilité à la documentation générale; un troisième élément, c'est des audiences en deux (2) parties, je vais  
95 vous expliquer un peu plus tard qu'est-ce qui en est, pour ceux qui ignoreraient comment fonctionnent les audiences du BAPE.

Un autre élément, c'est aussi des règles de procédure. Nous avons des règles de procédure provisoires qui sont inspirées des règles de procédure habituelles du Bureau  
100 d'audiences publiques sur l'environnement.

Enfin, il y a toujours le code de déontologie des membres, pour lequel ont souscrit tous les membres du Bureau. Ce code de déontologie, qui est disponible aussi auprès du personnel du Bureau, régit entre autres le comportement d'indépendance et de devoir de réserve des  
105 membres. Ça signifie qu'on vise l'équité, l'intégrité, la dignité, l'honneur, l'impartialité, la neutralité et la courtoisie, conflit d'intérêts et apparence de conflit d'intérêts. Ça fait beaucoup d'éléments mais c'est tous des éléments auxquels on est fier de souscrire.

Je vous souligne également que le BAPE est un organisme dont les membres possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête, ce qui implique que nous avons été  
110 assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

Nous intervenons donc dans une étape précise de la démarche gouvernementale relative aux aires protégées, celle de la consultation du public. Et je rappelle que la décision finale sur le projet n'est pas encore prise.  
115

La Commission du BAPE a pour mandat, avec l'aide des citoyens et des organismes intéressés par le projet, à examiner ces projets. Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, le BAPE adhère à une vision large de la notion d'environnement. Cette notion déborde le cadre  
120 des impacts sur le milieu naturel, à strictement parler biophysique, s'applique également à tout l'environnement de vie des citoyens, les aspects biophysiques mais aussi social, économique et culturel, tels qu'ils ont été décidés par les tribunaux supérieurs.

Tous les aspects du projet peuvent donc être abordés au cours de l'enquête. Ceci comprend la raison d'être du projet et l'analyse des choix effectués, également, pour réaliser le projet.  
125

Enfin, le rapport de la Commission sera remis au ministre de l'Environnement et il constitue un élément lui permettant de faire une recommandation au Conseil des ministres; la décision relève du Conseil des ministres du Québec.  
130

Quant aux délais, bien que la loi prévoit le dépôt du rapport dans les six (6) mois suivants la fin des consultations, la Commission entend déposer son rapport en septembre 2003, ce qui correspond aux trois (3) mois de la fin des consultations.

135 À l'intérieur de son mandat, la Commission doit donc tenir l'audience publique, ce qui est  
débuté ce soir, mais également rédiger un rapport qui est transmis au ministre de  
l'environnement. À partir de la remise du rapport, la Commission cesse d'exister.

140 Il y a plusieurs centres de consultation, vous en connaissez déjà probablement quelques-  
uns. Dans les centres, vous pouvez retrouver l'ensemble de la documentation qui est déposée  
sur le dossier à date et celle qui va être déposée au cours des présentes audiences. Donc  
rapidement, je les révisé: Bibliothèque Alice-Lane à Baie-Comeau, le Conseil de bande de  
Betsiamites, la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre de Sept-Îles ainsi que le Musée Shaputuan de  
145 Sept-Îles. Évidemment s'ajoutent les bureaux du BAPE à Québec ainsi que la Bibliothèque  
centrale de l'UQAM à Montréal.

Comment va se dérouler l'audience? Bien tout d'abord, il y a deux (2) parties, je vous l'ai  
indiqué tantôt.

150 La première partie consiste à aller chercher de l'information, au moyen de questions sur  
le projet. Et pour ce faire, on a le promoteur qui est ici, le ministère de l'Environnement, et un  
certain nombre de personnes-ressources qui ont été identifiées.

155 On débute ce soir, on vous indique immédiatement que demain après-midi, à quatorze  
heures (14 h), on poursuit, ainsi que demain soir à dix-neuf heures (19 h). Pour ce qui est de  
mercredi, on va s'ajuster demain soir. Donc à la fin de la séance de demain, on va aviser quand  
se poursuivent les travaux de la Commission. C'est la première partie, donc cette semaine.

160 Et il y aura une deuxième partie pour les opinions des gens, les mémoires, c'est donc  
dans trois (3) semaines. Donc, ça va être dans la semaine du 9 juin, la date va être confirmée à  
la fin des présentes audiences, donc cette semaine. On tient compte du trois (3) semaines qu'on  
s'est fixé comme organisme, le BAPE, pour séparer la première partie de la seconde partie, mais  
également on tient compte de la proximité de l'été qui s'en vient rapidement, on l'espère en tout  
cas, pour plusieurs.

165 Je vais revenir sur deux (2) dates importantes à la fin de la semaine, mais je veux tout de  
suite vous indiquer que c'est important que le Bureau ait les mémoires de la deuxième partie  
quelques jours avant la deuxième partie de l'audience. Ce qu'on vous demande, c'est de nous  
les faire parvenir quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie. L'objectif, c'est que la  
170 Commission en prenne connaissance et qu'on puisse échanger avec les présentateurs de  
mémoires, tout simplement. Échanger pour comprendre les mémoires.

175 L'autre date, c'est que deux (2) semaines avant cette deuxième partie-là, donc aux  
alentours du 27 mai, on va vous demander d'ici ce temps-là, dans la mesure du possible,  
d'indiquer au secrétariat de la Commission si vous entendez déposer un mémoire. On vous  
demande pas le mémoire écrit, on dit, tous ceux qui savent qu'ils vont déposer un mémoire, et si  
vous le savez cette semaine, indiquez-le à la Commission pour une raison bien simple, c'est une  
question de logistique, d'organisation du temps, mais qu'on revienne pour la deuxième partie.

180 C'est deux (2) dates importantes sur lesquelles on va revenir de toute façon à la fin de cette semaine.

On va passer à l'identification des personnes qui sont présentes. Tout d'abord, au niveau du ministère de l'Environnement, comme je l'ai dit tantôt, le ministère est ici et représente le promoteur, représente le ministère responsable de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Nous avons un porte-parole qui a été identifié, c'est monsieur Pierre Bertrand. Bonsoir monsieur!

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

190 Bonsoir monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

195 Bonsoir à vos collègues. Monsieur Bertrand, je vais vous demander tantôt, au début de votre présentation, avant la pause, d'identifier également les collaborateurs qui sont avec vous.

Et on a également les personnes-ressources, il y a un certain nombre qui a été identifié compte tenu de la nature et de l'ampleur du dossier des deux (2) projets, je vais demander à chacune d'elles de s'identifier, leur rôle, peut-être donner, en une phrase ou deux (2), le rôle du ministère ou de l'organisme, ou du groupe que vous représentez.

Nous allons commencer à la gauche, nous vous écoutons!

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Jean-François Bergeron. Je suis coordonnateur environnement, à la Direction de la coordination au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

210 Je suis accompagné ce soir de trois (3) collègues qui représentent le secteur minier, le secteur forestier et le secteur du territoire. Ils vont se présenter.

Alors le ministère des Ressources naturelles a été, avec la Société de la faune et des parcs, un des deux (2) principaux collaborateurs à la mise en place de la stratégie. Alors nous avons été de toutes les étapes de la construction de cette stratégie de la mise en place des réserves de biodiversité.

Alors, c'est en cette qualité que nous sommes ici ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

220 Peut-être nous présenter vos collaborateurs, monsieur Bergeron.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

225

Oui, tout à fait.

Alors monsieur Jean-Pierre Otis, qui est de l'unité de gestion Baie-Comeau; par la suite, monsieur Abdelali Moukhsil, qui est ingénieur résident à Sept-Îles; et madame Dominique Teufel, qui est du secteur du territoire, ici à Baie-Comeau.

230

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous poursuivons!

235

**PAR M. JACK PICARD:**

Jack Picard, Conseil de bande de Betsiamites. Je suis représentant du Conseil de bande de Betsiamites auprès de la Table de négociation, je suis négociateur local.

240

Le Conseil de bande intervient dans le dossier présent parce qu'on touche au territoire ancestral des membres de la bande de Betsiamites, comprenant l'île René-Levasseur et les monts Groulx. On jouxte au territoire de Uashat Mani-Utenam.

245

En même temps, je voulais vous transmettre un mot de bienvenue du Conseil de bande. Merci.

250

Évidemment, je suis accompagné d'un collègue, monsieur Antoine Bacon, qui est dans la salle. Si jamais on devait avoir des questions auxquelles je ne pourrais répondre, monsieur Bacon va se faire un plaisir de compléter. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Picard.

255

Je croyais que vous aviez même un bout de mots qui pourrait pu être en langue innue.

**PAR M. JACK PICARD:**

260

C'est avec plaisir que je le fais, monsieur le Président!

PRÉSENTATION INNU

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265

Merci.



**PAR M. SERGE ALAIN:**

270 Bonsoir à tous, mon nom est Serge Alain, directeur par intérim de la Planification des  
parcs, à Faune et Parcs Québec. Je suis accompagné de Christian Beaudoin et de Stéphane  
Guérin, qui sont de l'Aménagement de la faune ici, en région. De Stéphane Cossette, qui est  
aussi de la Panification des parcs au siège social, à Québec. Ainsi que de l'agent Gilles Bélisle,  
de la Protection de la faune.

275

Et nous serons heureux de répondre à toutes vos questions en ce qui a trait à la mission  
de Faune et Parcs Québec, c'est-à-dire assurer la conservation et la mise en valeur de la faune,  
mais aussi assurer le développement et la gestion des parcs nationaux du Québec. Merci.

280 **PAR M. BERNARD SAINT-ONGE:**

Bernard Saint-Onge, Ressources territoriales pour le Conseil de bande de Sept-Îles.

PRÉSENTATION EN INNU

285

C'est juste pour vous dire que nous sommes en accord sur les genres de projets.

Le Conseil aussi pense, il espère que le projet mis en place par l'ancien gouvernement va  
être soutenu par le nouveau gouvernement qui a rentré dernièrement. Ça c'est un espoir pour  
290 eux autres, l'espoir qu'ils disent qu'ils vont continuer le projet.

Parce qu'il y a d'autres aires qui ont été touchées, on en parlait, avec la Moisie, au lac  
Pasteur, ils espèrent que ça continue.

295 Moi, je suis accompagné avec le conseiller responsable du dossier des ressources  
territoriales, monsieur Maurice Vollant, ainsi que mon collègue de travail en foresterie, monsieur  
Billy Cormier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300

Merci beaucoup, monsieur Saint-Onge.

J'ajouterais également que sont présents ici, et pour des raisons physiques, vous aurez  
compris qu'il y a un micro aussi qui est disponible pour accueillir, sur des points précis, d'autres  
305 personnes-ressources invitées qui étaient nécessaires à l'examen du dossier, et je vais  
demander de vous identifier, ceux qui sont dans la salle, mais je pense à l'Association touristique  
régionale de Duplessis.

**PAR M. SYLVAIN MERCIER:**

310

Bonjour, Sylvain Mercier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315 Avec un collaborateur.

Il y a également l'Association touristique régionale Manicouagan.

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

320

Bonjour, Jean-Philippe Messier. Moi, je suis là pour représenter les intérêts de l'ATR, au niveau des projets nationaux de la biosphère.

325

Je vais être accompagné de monsieur Normand Gariépy qui sera là demain pour faire bénéficier l'audience de son expérience en matière de constitution, statut, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330

Je dois dire sur ce que vous dites, monsieur Messier, pour les fins de la sténographe également, madame Béliveau, que vous avez demandé à la Commission s'il était possible qu'il y ait une présentation sur un autre projet de biosphère qui a été agréé, celui du lac Saint-Pierre, et viendra un moment dans la journée de demain où il y aura une présentation dans ce sens-là, par monsieur Gariépy, que vous venez de nommer.

335

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

Oui, c'est exact. Pas tant au niveau d'un autre projet de réserve de biosphère, mais quels impacts peuvent avoir le statut de biosphère pour une communauté.

340

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

345

Sont également présents un représentant de la municipalité régionale de comté de la Manicouagan, donc la MRC de Manicouagan.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

350

Oui, bonsoir, André Blais. Je suis coordonnateur à l'Aménagement du territoire à la Table conseil de la MRC, en ce qui concerne l'organisation territoriale. Et également la partie municipalisée, c'est-à-dire qui relève du Conseil de la MRC. Donc l'administration municipale du territoire non organisé où sont situés les deux (2) projets de réserve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

355 Merci, monsieur Blais.

Je continue avec le représentant de la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

**PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

360

Philippe Gagnon, coordonnateur de l'Aménagement des Sept-Rivières.

365

Pour les mêmes raisons que monsieur Blais, on est responsable de l'aménagement du territoire de notre MRC, ainsi que du territoire non organisé, une partie des monts Groulx et de l'aire protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

370

Merci, monsieur Gagnon.

Et je veux vérifier si est présent dans la salle le représentant de la MRC de Caniapiscau; c'est possible qu'on puisse rejoindre, si besoin est, le monsieur représentant de Caniapiscau, par un lien téléphonique, dans les prochaines séances. En le remerciant, s'il est à l'écoute.

375

Enfin, il y a également la Société d'établissements de plein air du Québec, la SÉPAQ, qui a été conviée comme personne-ressource mais dont la présence n'a pas été requise par la Commission. Il y aura un ou des représentants aptes à fournir les réponses, si les citoyens sont intéressés par des questions d'opération courante, gestion quotidienne dans les parcs québécois.

380

Les règles de procédure maintenant! Elles sont simples, elles sont nécessaires et elles ont pour objectif d'assurer un bon cheminement au cours d'audience. Elles impliquent le respect mutuel et la courtoisie pendant les débats publics. J'ai pas à insister, je pense que vous comprenez que c'est nécessaire, c'est une condition purement essentielle, et je peux vous assurer que cette condition-là a permis vingt-cinq (25) ans de débats publics qui se sont généralement toujours bien passés.

385

Dans les règles, nous demandons que ceux qui posent des questions les adressent au président et qui les répartit entre les personnes-ressources d'une part et le promoteur également, selon la nature des questions.

390

On vous demande également d'éviter des échanges directs.

395

On limite le nombre de questions. Le nombre de questions, c'est deux (2) ou trois (3), nous allons commencer ce soir avec deux (2) questions chaque, pour démarrer. On pourra s'ajuster en cours de route.

Par contre, le nombre ne vise pas à empêcher les gens de poser des questions, bien au contraire, le nombre vise à permettre à un plus grand nombre de personnes de venir poser des questions.

400 Et comme vous l'avez compris, vous n'avez tout simplement qu'à aller vous réinscrire dans le registre auprès du personnel de la Commission et de revenir poser des questions, vous êtes toujours les bienvenus.

405 Mais le nombre a pour but de permettre une rotation, des gens qui viennent poser des questions, et d'avoir différents sujets.

410 On vous demande d'éviter à tout prix les longs préambules qui ne sont pas nécessaires dans la plupart du temps. Je vous rappelle également que la Commission peut intervenir en tout temps, la Commission se sert de l'audience pour procéder à l'enquête publique sur des dossiers.

415 Enfin, la Commission ne tolérera aucune forme de manifestation que ce soit en approbation à des propos ou en désapprobation. Ce n'est pas nécessaire et ce n'est pas la bonne façon de convaincre la Commission du bien-fondé d'une position.

415 Et le dernier point, il est strictement interdit de fumer dans la salle.

420 Quelques particularités! La Commission a un site internet à même la fenêtre internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE; la fenêtre, c'est un moyen, c'est un outil supplémentaire pour faciliter la participation du public. Donc tous les documents qui sont déposés sont accessibles dans le site internet de la Commission.

425 J'aimerais aussi glisser un mot sur le Conseil régional de développement de la Côte-Nord, le CRD de la Côte-Nord qui a accepté d'agir comme relais régional d'information à l'aide de son propre réseau de communication. Je rappelle que le CRD Côte-Nord est reconnu par le gouvernement comme l'instance régionale représentative de la région de la Côte-Nord, en matière de développement régional. La Commission les remercie pour leur collaboration.

430 Commentaires sur la démarche! Au-delà de votre opinion qu'on sollicite et qu'on désire, la Commission requiert de tous, de chacun d'entre vous qui désire le faire, si vous avez des commentaires à faire sur la démarche, la façon de faire, on inaugure une nouvelle série de démarches publiques, ceux qui auront des commentaires, on vous prie de ne pas avoir de réserve, de les faire parvenir à la Commission, que ce soit par courrier, courriel ou téléphone, on va les prendre, on va les apprécier tant la Commission que le BAPE lui-même.

435 En début de séance, vous m'avez entendu saluer les personnes qui nous écoutent, je vous explique maintenant que nous avons eu confirmation vendredi dernier que nous procédons à un essai actuellement d'un lien internet audio, c'est-à-dire le webdiffusion. Aussi, permettez-moi de m'adresser directement à ces auditeurs que je salue de nouveau. Ceux-ci peuvent donc entendre les débats en temps réel; par contre, le lien ne permet pas l'interaction directe avec la  
440 Commission.

445 Nous allons apprécier de leur part, de ces usagers, qu'ils nous fassent également leurs commentaires précis sur l'expérience à laquelle ils participent, donc que ce soit la qualité du son, la qualité de l'expérience globale, on les prie de nous le faire savoir. Et d'ailleurs, quand ils vont quitter le site internet du BAPE, il va y avoir quelques questions qui vont leur être adressées, elles sont très courtes, il n'y en a que quelques-unes, on vous demande de répondre, de prendre quelques minutes pour répondre rapidement aux quatre (4) questions. Prenez le temps de le faire, ça va être très apprécié par la Commission.

450 Un autre essai! Vous m'avez entendu expliquer que la première partie, c'était au moyen de questions qu'on allait chercher de l'information sur les projets. La deuxième partie, qui aura lieu dans trois (3) semaines, c'est l'écoute des mémoires de vos opinions. L'essai qu'on va faire, c'est ceux qui désirent faire connaître leurs opinions dans la première partie, donc cette semaine, ils pourront le faire, donc leurs opinions sur les projets.

455 Par contre, évidemment, c'est lié à une condition, la condition c'est de ne pas avoir besoin d'autres informations sur le projet, à cette étape-ci du projet, de l'étude, de l'examen public. Si c'est le cas, on l'autorise.

460 Par ailleurs, il va apparaître inapproprié qu'un participant émette une opinion sur le projet à chaque présence au micro, vous en conviendrez, surtout si le participant sait qu'il va présenter un mémoire en deuxième partie. Un participant qui sait qu'il déposera un mémoire est donc prié de se retenir, son opinion, et de nous en faire part dans la deuxième partie de l'audience publique.

465 Il y aura donc une deuxième partie d'audience publique qui va être réservée exclusivement à l'écoute des mémoires et des présentations verbales des participants.

470 En conclusion, l'essai convient donc à quelqu'un qui ne pense pas être disponible lors de la seconde partie de l'audience et qui désire informer verbalement la Commission de son opinion. Cette opinion limite cependant l'échange avec la Commission, ce qui est possible dans une deuxième partie de l'audience publique.

475 Enfin, à titre de président, je me réserve le droit de mettre fin à cet essai s'il apparaît qu'il ne facilite pas la participation du public, puisque ça en est l'objectif.

480 Nous allons passer à la présentation des projets par le ministère de l'Environnement. Je vais inviter le promoteur et son porte-parole, monsieur Bertrand, de nous présenter et son équipe et la présentation. Et je lui rappelle qu'il a une trentaine de minutes pour procéder. En vous remerciant!

480

485

## PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

### PAR M. PIERRE BERTRAND:

490           Merci beaucoup. Il me fait plaisir de vous présenter mes collaborateurs. Au bout de la table, complètement, monsieur Vincent Gerardin; à côté, Léopold Gaudreau; Geneviève Brunet. Et dans la salle, François Brassard. Et ils sont tous de la Direction du patrimoine écologique et du développement durable.

495           Également dans la salle nous accompagnent messieurs Michel Harvey et Serge Beaulieu, de la Direction régionale de la Côte-Nord. Et je suis aussi de la Direction régionale de la Côte-Nord.

500           Je vous fais part tout de suite que la présentation qu'on va faire est fidèle au document de consultation que vous avez probablement eu connaissance, à l'exception de quelques modifications mineures qui vous seront soulignées tout au cours de la présentation. De plus, une copie de cette présentation PowerPoint sera déposée à la Commission immédiatement après.

505           Le ministère de l'Environnement désire recueillir les opinions de la population sur les modes de gestion proposés, les activités et les limites sur un projet de conservation permanente des réserves de biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur et cela, obtenir les opinions, avant de présenter au gouvernement un plan de conservation qui tiendra compte des préoccupations locales en vue du statut permanent.

510           Un petit rappel historique! En juin 2000, une décision du gouvernement, c'est-à-dire du Conseil des ministres, à l'effet de réserver huit pour cent (8 %) du territoire québécois d'ici 2005 en aires protégées et de créer un réseau représentatif de la diversité biologique, tout en intégrant les préoccupations de la population.

515           En mai 2002, un autre décret du gouvernement qui assure, cette fois-ci, une protection administrative à onze (11) aires protégées projetées sur la Côte-Nord.

520           Vient maintenant, en décembre 2002, les aires projetées incluses maintenant dans une loi qu'on appelle la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, et qui donne une protection légale à ces sites.

          Aujourd'hui, printemps 2003, on en est à notre première consultation en vue du statut permanent et du plan de conservation pour deux (2) réserves.

525           Qu'est-ce qu'une aire protégée, et ça c'est défini dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, c'est une portion de terre, d'eau douce, saumâtre ou salée, géographiquement délimitée. Elle est également, cette aire, vouée à la protection de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées. Elle est légalement désignée et réglementée, administrée par des moyens efficaces.

530

Comment est-ce qu'on fait le choix des réserves de biodiversité. Sur ce tableau, on vous explique que premièrement, on se sert d'une méthode scientifique qu'on appelle le cadre écologique de référence, pour bien identifier la biodiversité. Nous avons déposé, il y a quelques instants, cette méthode scientifique, alors vous y avez accès dès la fin de la rencontre.

535

Il y a aussi des contraintes, on regarde les droits et les titres et aussi, on se sert de projets locaux, de l'information qui vient de notre consultation. Par exemple, le Fonds mondial pour la nature et l'Union québécoise sur la conservation de la nature avaient déjà identifié ces deux (2) territoires; aussi, Les Amis des monts Groulx et la MRC qui avaient développé certains projets également.

540

On identifie des territoires d'intérêt. À partir de là, une analyse socio-économique s'effectue, certains territoires sont rejetés, certains territoires, leur statut est reporté à plus tard. Et les territoires retenus sous la Loi de la conservation du patrimoine écologique, patrimoine naturel, pardonnez mon erreur, alors Loi sur la conservation du patrimoine naturel, elle, elle chapeaute les autres étapes qui sont la mise en réserve provisoire, la consultation du public, ce qu'on fait ce soir. Par la suite, décision finale et une mise en œuvre des activités de protection. Ce sont les étapes principales.

545

Dans la région ici de la Côte-Nord, treize (13) aires protégées depuis juillet 2002. En vert, ce sont les réserves de biodiversité, et les deux (2) qui sont entourées en rouge – on s'excuse, on avait un pointeur qu'on a oublié de sortir, OK, on a quelqu'un ici avec la flèche, Geneviève est rapide avec la flèche – les deux (2) qui sont entourées, c'est celles qui vont être discutées au cours des prochains jours.

550

555

Toutes les aires en vert, c'est celles qui ont été créées en 2002. Celle en bleu, c'est la réserve aquatique de la rivière Moisie, qui a été annoncée au mois de février. Et ce qui est en rose, c'est soit des réserves écologiques ou, dans certains cas, des rivières à saumon, et elles avaient déjà le statut d'aires protégées existantes.

560

Dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, on donne une définition à une réserve de biodiversité, et on dit que c'est :

"Une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité."

565

C'est un nouveau statut juridique dont on commence tout juste l'utilisation.

"Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel, soit une formation physique ou un groupe de telles formations et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec."

570

Ça protège en somme la biodiversité représentative du milieu terrestre.

La protection d'une réserve de biodiversité est régie par un plan de conservation. Le plan de conservation, finalement, définit notamment les limites et le zonage, le statut de l'aire

575

protégée, et quand on parle de statut, ça peut être une réserve de biodiversité, ça peut être une réserve aquatique, ça peut être également une réserve écologique. Et nous vous avons déposé, tout de suite avant la Commission ce soir, un modèle de plan de conservation; alors là aussi, c'est disponible.

580

Dans le plan de conservation, je poursuis, il y a les activités interdites, il y a les conditions de pratique des activités permises et ce, en fonction de la nature de l'aire protégée et des objectifs de conservation qu'on se fixe.

585

Alors je remets la parole maintenant à mon collègue Léopold Gaudreau.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

590

Alors nous allons maintenant passer à une présentation sommaire des réserves de biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur. Dans cette partie de notre exposé, nous aborderons les principaux éléments de la proposition que le ministère de l'Environnement fait pour un cadre de conservation et de gestion de ces réserves de biodiversité, incluant les activités interdites et permises, et les conditions de pratique de celles-ci.

595

Sur cette diapo, on voit en avant-plan les monts Groulx et en fond, vous avez la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur.

600

D'abord, ces deux (2) aires protégées sont situées toutes les deux (2) à quelque trois cent vingt-cinq kilomètres (325 km) au nord de Baie-Comeau. Leurs limites apparaissent sur la figure, d'abord vous avez les limites de la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, et vous avez les limites de la réserve de biodiversité des monts Groulx.

605

Les limites de ces deux (2) projets de réserve de biodiversité sont quelque peu différentes de celles qui ont été annoncées par le gouvernement en juillet 2002. D'abord, au niveau des monts Groulx, nous avons ajusté les limites pour tenir compte du parcellaire du ministère des Ressources naturelles, ce qui nous a permis d'ajouter deux cents kilomètres carrés (200 km<sup>2</sup>) au territoire. Quant à la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, nous avons ajusté les limites au niveau du marnage du barrage Manicouagan, ce qui nous a permis d'ajouter quelque dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>).

610

Enfin, aujourd'hui, nous proposons d'exclure la route 389 ainsi qu'une bande de trente-cinq mètres (35 m) de part et d'autre de cette route, pour faciliter la gestion de cette emprise routière.

615

Très rapidement, qu'est-ce qui caractérise et qui retient, et qui rend si importante la protection de ces deux (2) aires protégées, c'est d'abord leur relief, c'est d'abord leur géologie et leur biodiversité.

620

En termes de relief, deux (2) territoires relativement différents. D'abord, la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur est un relief montueux qui varie de quelque trois cent



soixante (360 m) à six cents mètres (600 m) d'altitude, alors que pour les monts Groulx, nous sommes vraiment dans un paysage montagnard, avec de fortes dénivellations, passant de trois cent soixante mètres (360 m) à plus de mille cent mètres (1100 m).

625            Au plan de la biodiversité, les monts Groulx, c'est bien sûr un étage altitudinal assez fantastique, passant des forêts boréales résineuses à la toundra arctique. Quant à la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, eh bien, ce sont des très vastes forêts résineuses, contenant des peuplements extrêmement anciens ou du moins très anciens.

630            Pour l'aspect géologie, bien, on retiendra pour l'île René-Levasseur, c'est surtout cet impact météoritique d'il y a deux cent dix millions (210 M) d'années qui fait toute l'importance de ce territoire et qui a constitué des types de roches particuliers, alors qu'aux monts Groulx, ce sont plutôt des roches caractérisées par le gabbro et l'anorthosite, des roches riches en magnésium.

635            Dans la salle ici, vous avez toute une série de cartes que nous avons exposées, qui vous permettrons de lire l'ensemble de l'information que nous venons de vous donner.

              Les deux (2) projets d'aires protégées ont fait dans le passé et font encore l'objet d'une certaine utilisation et d'occupation, tant en périphérie que sur les territoires eux-mêmes.

640            D'abord on reconnaît, en périphérie, des activités industrielles, qu'elles soient forestières, minières ou hydroélectriques. L'activité à l'intérieur des territoires, l'activité autochtone est présente, il y a une exclusivité de chasse et de piégeage d'animaux à fourrure sur des lots de piégeage. Il y a aussi la présence de campements autochtones pour la chasse, le piégeage, la

645            pêche et la cueillette de petits fruits.

              Au niveau de ces deux (2) territoires, à l'intérieur, on retrouve également des pourvoiries et des baux. Les monts Groulx, vous avez neuf (9) baux fonciers, alors que l'île René-Levasseur, il y a onze (11) baux fonciers, dont deux (2) pourvoiries.

650            Les monts Groulx sont aussi caractérisés par une certaine forme d'utilisation, il y a des sentiers.

655            En termes de circulation motorisée sur les territoires, il n'y a aucune piste de motoneige ou de VTT, et sur l'île René-Levasseur, certains lacs servent à l'amerrissage d'hydravions.

              Ces territoires ont aussi fait l'objet de certaines propositions d'usage, que ce soit le parc innu ou encore de la MRC comme parc régional, ou encore l'ATR, un projet de réserve de la biosphère. Encore une fois vous retrouverez, sur les cartes autour de la salle, ces informations.

660            Passons maintenant à la proposition du ministère de l'Environnement d'un cadre de conservation et de gestion de ces deux (2) réserves de biodiversité. Ce cadre est d'abord axé sur des objectifs de conservation; rappelons que nous sommes dans le dossier des aires protégées et que ces territoires sont d'abord des milieux de conservation, d'où l'importance au

665 départ de bien fixer les objectifs que l'on vise et l'ensemble des autres activités permises et interdites sont donc en fonction de ces objectifs.

On a défini, pour ces deux (2) réserves de biodiversité, des objectifs de conservation concernant la biodiversité, concernant la protection et la mise en valeur des paysages, et  
670 concernant la connaissance, la recherche et la découverte de la nature.

Le cadre de gestion et le cadre de protection prend aussi appui sur des objectifs de gestion. Parmi ces objectifs, bien sûr il y a une volonté de gestion ministérielle responsable, où le ministère de l'Environnement entend prendre tous les moyens qu'il faut pour assurer une  
675 gestion adéquate de ces territoires, mais cette gestion prend aussi appui sur une participation locale active, de même que le maintien raisonnable de tout droit sur le territoire qui ne serait pas incompatible avec les objectifs à la fois de conservation et les objectifs de ces deux (2) aires protégées.

Pour mettre concrètement en place ses objectifs tant de conservation que ses objectifs de gestion, le ministère de l'Environnement propose un ensemble de moyens. Parmi ces moyens, il nous faut bien sûr traiter de la question des droits et activités autochtones. D'une part, le ministère de l'Environnement reconnaît que les Autochtones sont susceptibles de pratiquer des activités traditionnelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, dans les réserves de  
680 biodiversité. D'ailleurs, cette reconnaissance prend appui sur l'ensemble des critères et des observations dans le monde faits par l'Union mondiale de conservation de la nature.

Le Québec verra donc à convenir très rapidement d'une entente portant sur les modalités de pratique des activités avec les Innus conforme avec les statuts de conservation de ces deux  
690 (2) territoires. En attendant, la pratique des activités actuelles est donc respectée.

Pour les fins de cette audience, nous avons déposé, en début de séance, à la Commission, un document qui est légèrement différent de celui qui apparaît au document; ces différences ne sont que dans le libellé de quelques mots.  
695

Le plan de conservation comprend aussi un ensemble d'activités interdites. Ces activités interdites sont d'abord définies dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Ainsi, les activités d'aménagement forestier, les activités d'exploitation et d'exploration minières, gazières ou pétrolières, et les activités d'exploitation énergétique sont interdites dans ces deux (2) aires protégées. D'ailleurs, ces activités, sont toujours interdites dans toute réserve de biodiversité, en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.  
700

Parmi les autres activités interdites, il y a, par rapport aux monts Groulx, la circulation motorisée, la chasse et la cueillette, la coupe de bois de chauffage sauf pour des besoins domestiques, c'est-à-dire ceux qui possèdent déjà des chalets ou des abris pourront effectivement, en fonction de délimitations précises et d'une autorisation du ministère, pouvoir continuer à utiliser cette ressource.  
705

710 La construction de centres récréatifs à l'intérieur des monts Groulx, comme pour par  
exemple un club de motoneige ou pour le ski, est interdite. L'introduction d'espèces,  
l'ensemencement des lacs et des rivières, les randonnées avec animaux domestiques et de bât  
sont aussi interdits, seront aussi interdits dans notre proposition aux monts Groulx.

715 Quant à l'île René-Levasseur, les activités interdites qui s'ajoutent seront l'introduction  
d'espèces, l'ensemencement des lacs et rivières, la construction de centres récréatifs, la coupe  
de bois de chauffage sauf pour des besoins domestiques.

720 Sur cet acétate, vous allez voir qu'il y a certaines activités qui ont des astérisques, cela  
signifie que l'écriture est légèrement différente du document que nous avons déposé avant la  
séance de ce soir.

725 Enfin, il existe toujours, dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, certaines  
activités qui sont interdites mais que nous pouvons, en fonction de certaines conditions,  
autoriser. Ainsi, pourront être autorisées aux monts Groulx certaines formes de circulation  
motorisée, comme par exemple pour permettre l'implantation de camps provisoires, de  
campements provisoires d'écotourisme, ou encore, sur l'île René-Levasseur, pour des besoins  
domestiques et d'accès.

730 Certaines activités commerciales également, liées à l'écotourisme et aux pourvoiries,  
pourront être autorisées sous certaines conditions. Même chose pour des travaux de  
construction et de rénovation d'habitations existantes ou d'installations septiques. Et enfin,  
certaines activités liées aux besoins domestiques seront aussi réglementées.

735 De façon à mieux gérer sur l'ensemble de ces deux (2) territoires les activités permises et  
interdites, le ministère de l'Environnement propose un plan de zonage du territoire. Ainsi, les  
monts Groulx seraient subdivisés en quatre (4) zones, d'abord une zone I appelée protection  
intégrale, au nord-est; une zone dans la partie centre-est, une zone II, préservation et usage  
léger; dans le centre-ouest, une zone III, appelée préservation et usage dirigé; et enfin, à  
l'extrémité ouest, la zone IV, une zone d'accueil et de services.

740 Dans la zone I, c'est un territoire qui sera voué essentiellement à la connaissance  
scientifique et l'ensemble des conditions de pratique de cette activité-là seront aussi assez  
strictes. L'accessibilité par ce territoire sera autorisée par le ministère de l'Environnement. Cette  
zone correspond essentiellement à un projet de réserve écologique que le ministère de  
745 l'Environnement a mis de l'avant depuis 1984.

750 Quant à la zone II, qui est la zone de préservation et d'usage léger, cette zone, nous  
proposons qu'il n'y ait aucun sentier ni infrastructure. C'est une zone de randonnée libre et  
autonome, où le camping sauvage sera permis, sans toutefois de feux de camp qui utiliseraient  
localement le bois, et cette zone-là permettrait aussi le camping de groupe, à des endroits qui  
seraient désignés par le ministère de l'Environnement.

755

La pêche de subsistance pour les randonneurs serait permise et enfin, les activités commerciales permises, un certain nombre d'activités commerciales comme la randonnée ou encore le traîneau à chiens, ou d'autres activités de même nature, pourront être permises dans cette zone si elles sont conformes à la norme d'écotourisme en développement au Bureau de normalisation du Québec.

760

Quant à la zone III, appelée préservation et usage dirigé, cette zone, essentiellement, servira de zone de randonnée sur des sentiers balisés et entretenus. Seront permises les infrastructures légères avec autorisation du ministère de l'Environnement. Même chose aussi, sera permis le camping aux endroits désignés, avec absence de feux de camp qui utilisent le bois. Et la pêche dans cette zone sera interdite.

765

Quant à la zone IV, qui est la zone d'accueil et de services, alors c'est l'endroit où il y aura le ou les postes d'accueil, les stationnements, campings et autres services connexes.

770

Quant à la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, nous avons reconnu pour ce territoire une seule zone, donc c'est une zone de préservation et d'usage léger. La pêche sportive et la chasse sur ce territoire-là sont maintenues.

775

Cependant, de concert avec la Société de la faune et des parcs, le ministère de l'Environnement, nous souhaitons mettre sur pied des possibilités de déclaration des prises et de suivi des populations exploitées, de manière à réajuster, éventuellement, le plan de conservation par rapport aux prélèvements fauniques.

780

La possibilité de couper du bois pour des fins domestiques sera permise, dans des endroits contrôlés et délimités. Et enfin, sur l'ensemble du territoire, la recherche et l'éducation seront permises.

785

Nous comptons, dans le plan de conservation, attribuer aux monts Groulx deux (2) statuts juridiques. D'abord la zone I, nous proposons d'attribuer le statut de réserve écologique; nous n'avons pas encore défini quel serait le nom de cette réserve. Et si on place dans les catégories de l'UICN ce territoire, il correspondrait à la catégorie 1A, réserve naturelle intégrale.

790

Quant aux zones II, III et IV, qui font la majorité des monts Groulx, ce serait une réserve de biodiversité, et nous proposons de nommer, avec une recommandation de la Commission de toponymie, nous proposons de nommer cette réserve de biodiversité réserve de biodiversité Uapishka.

795

Nous considérons que par rapport aux catégories de l'UICN, c'est une catégorie 3, qui est une catégorie qui parle de monuments et d'éléments naturels marquants.

Quant à l'île René-Levasseur, ce sera une réserve de biodiversité dont il nous reste maintenant à définir l'appellation, et ce sera une catégorie de l'UICN 1B, zone de nature sauvage.

800 Alors dans le cadre de l'appellation de réserve de biodiversité Uapishka, alors ça signifie "sommets rocheux toujours enneigés". Il faut voir que c'est le nom de la réserve de biodiversité, en rien nous changeons le nom des monts Groulx, les monts Groulx restent toujours les monts Groulx, et aux monts Groulx, il y aura une réserve de biodiversité dans un endroit qui portera le nom que nous venons de préciser.

805 Nous avons déposé à la Commission un extrait du dictionnaire innu qui, effectivement, donne des précisions sur cette appellation.

Alors Pierre, je te laisse terminer la présentation.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

810 Merci, Léopold.

815 Parlons maintenant de la gestion du territoire. Pour ce qui est de la gestion des réserves de biodiversité, on rappelle que ça relève du ministère de l'Environnement, qui bénéficiera par contre de la participation d'autres intervenants gouvernementaux et également des acteurs locaux.

820 Pour ce qui est de la gestion gouvernementale, les responsabilités au ministère sont séparées parmi deux (2) grandes directions. La Direction du patrimoine écologique et du développement durable a la responsabilité de préparer le document pour la consultation du public, le plan de conservation, aussi les politiques, les mémoires, les procédures générales de conservation et de gestion, ainsi que l'assistance à la Direction régionale du ministère dans sa gestion.

825 Pour ce qui est des responsabilités de la Direction régionale de la Côte-Nord, dont nous avons des bureaux à Sept-Îles et à Baie-Comeau, c'est d'appliquer le plan de conservation, assurer la gestion et la surveillance, émettre les autorisations, réaliser le bilan des activités et supporter le fonctionnement du conseil de conservation.

830 Pour ce qui est des autres ministères, on pense ici au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, évidemment la gestion des droits fonciers existants et les activités chasse, pêche et piégeage.

835 On pense également au ministère des Transports du Québec pour ce qui est de l'entretien de la route 389.

840 Le ministère de l'Environnement propose la création d'un conseil de conservation, un conseil de conservation qui serait le gardien du plan de conservation et de la qualité de sa mise en œuvre. Le ministère désire que les bénéficiaires reliés à ces aires protégées profitent aux populations locales.

845 Nous proposons que le conseil de conservation des monts Groulx et de l'île René-Levasseur ait le mandat suivant: de conseiller le ministère de l'Environnement sur la protection et la mise en valeur des deux (2) réserves de biodiversité et des deux (2) réserves écologiques, et je m'explique pour les deux (2) réserves écologiques. La réserve écologique de Louis-Babel, qui est déjà existante sur l'île René-Levasseur, et celle qui est proposée, comme mon collègue Léopold vous a parlé tout à l'heure, au nord-est des monts Groulx.

850 Aussi, le mandat serait de proposer un programme de mise en valeur des aires protégées, de proposer un plan d'action, et d'assurer le contrôle et le suivi du plan d'action.

855 Pour ce qui est du conseil de conservation, le ministère propose la composition suivante, et on parle d'une représentation d'une personne pour chacun des groupes identifiés ici, on propose la communauté de Betsiamites, Les Amis des monts Groulx, la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Environnement, quelqu'un représentant l'administration municipale, quelqu'un représentant les pourvoyeurs, l'industrie touristique, le cégep de Baie-Comeau, le Conseil régional de l'environnement, le Conseil régional de développement, et à titre d'observateur et conseiller en termes de territoire et de faune, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

860 Et on a identifié ce qu'on appelle, nous, deux (2) cooptés, soit des membres ad hoc ou des membres permanents désignés et-ou choisis par les membres du conseil de conservation.

865 Et on propose, dans un premier temps, qu'il y ait une coprésidence au début, qui pourrait être partagée entre la Communauté de Betsiamites et Les Amis des monts Groulx.

870 Un élément essentiel, c'est le partenariat. Pour nous, c'est la force de base du développement harmonieux des réserves de biodiversité. Il y aura des ententes entre les organismes gouvernementaux, les différents ministères, le conseil de conservation et d'autres organismes.

Donc selon nous, plus forts sont les liens de partenariat, plus facilement les activités vont se réaliser.

875 En résumé, ces deux (2) réserves de biodiversité constituent des aires de protection exceptionnelles et fortement représentatives du milieu naturel régional. La protection de la biodiversité de ces sites va apporter de nombreux bénéfices tangibles et intangibles.

880 L'ouverture du ministère de l'Environnement à l'éducation, à la recherche et aux activités d'écotourisme, exprimée dans notre proposition présentée ce soir, va engendrer des retombées économiques régionales.

Enfin, le projet du ministère de l'Environnement repose fortement sur une grande participation locale et régionale.

885 Je vous remercie de votre écoute.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc merci au ministère de l'Environnement pour la présentation.

890

Juste avant de passer à la pause, tel qu'expliqué tantôt, je vous indique qu'il y a un registre qui vous permet de vous inscrire pour venir poser des questions; gênez-vous pas, on est ici pour ça, tout le monde est ici pour ça. Vous êtes les bienvenus.

895

Et on va prendre une pause d'une dizaine de minutes, et on m'a informé, pour les auditeurs, que la pause serait même musicale. À tantôt!

900

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
DÉPÔT DES DOCUMENTS**

905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous poursuivons donc et immédiatement avant d'appeler un premier participant avec ses questions, je vais demander tour à tour au ministère de l'Environnement et aux personnes-ressources de nous faire part des documents qu'ils entendent déposer; dans le cas du ministère de l'Environnement, de nous rappeler, j'en ai noté quatre (4) tantôt, peut-être nous nommer les documents que vous avez déjà déposés et qui sont disponibles auprès de la population. Monsieur Bertrand.

910

915

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Oui, avec plaisir. Je vais demander à monsieur Gerardin de vous donner les noms officiels.

920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Gerardin.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

925

Il y a cinq (5) documents, monsieur le Président, qui sont déposés, et même peut-être six (6).

930

Il y a deux (2) documents qui corrigent la section 4.1 de chacun des deux (2) rapports, qui est la section sur les activités innues

Le prochain document, c'est l'extrait du dictionnaire innu, pour le nom Uapishka.

Ensuite, la présentation qu'on vient de faire tout à l'heure a été déposée.

935

Le modèle de plan de conservation, ça veut dire un modèle un peu théorique mais qui illustre ce que devrait être ou ce qu'on pense que devrait être un plan de conservation.

940

Et le cinquième type de document, c'est l'article scientifique dans la revue VertigO, sur la méthodologie de sélection des aires protégées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

945



Je m'adresse maintenant aux personnes-ressources, j'aimerais savoir s'il y a des personnes-ressources qui entendent déposer des documents immédiatement ce soir. Si c'est le cas, je vous prierais de vous signaler et on va vous écouter.

950 Monsieur Bergeron, du ministère des Ressources naturelles.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

955 Oui, monsieur le Président. Alors nous avons déposé quatre (4) documents intitulés "État de situation". Alors ce document présente la position du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, en regard des droits fonciers, des droits miniers, des droits forestiers et enfin, un document de généralité sur la mission et les objectifs du ministère.

960 Alors outre ces quatre (4) documents d'état de situation, des cartes ont été déposées il y a quelques secondes, je vous les nomme. Alors une première carte qui se nomme "Aire commune 93-20 et aire commune 94-20"; une seconde carte qui se nomme "Plans généraux d'aménagement forestier"; et une troisième carte du nom de "Utilisation territoriale en lien avec les droits fonciers"; et une dernière qui illustre la répartition des droits miniers. Et c'est terminé.

965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Bergeron. Je prends pour acquis que vous m'excusez, vous me pardonnez d'utiliser encore l'ancien nom de votre ministère, mais j'imagine que progressivement, on va s'y faire, au fur et à mesure que va avancer l'audience publique.

970 Est-ce qu'il y a une autre personne-ressource qui est à même de présenter ou de déposer de la documentation?

**PAR M. SERGE ALAIN:**

975 Oui, monsieur le Président. La Société de la faune et des parcs a déposé un document qui s'intitule "Les parcs nationaux du Québec", qui présente la mission des parcs, un peu le réseau et, en fin de compte, tout ce qui a trait au zonage, aux activités permises, etc., dans les parcs nationaux du Québec.

980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Alain.

985 Est-ce qu'il y a d'autres personnes-ressources qui désirent intervenir pour le dépôt de documents?

**PAR M. BERNARD SAINT-ONGE:**

990 Nous autres, c'est sûr qu'on va déposer quelque chose lors des mémoires. On a regardé un petit peu le processus du BAPE; présentement, on est à la période de questions, les questions, nous autres, soit qu'on vous les envoie par ordinateur, on va faire le suivi par ordinateur.

995 Ce qu'on regarde beaucoup, c'est que les aires protégées passent par le processus de décret et non par la loi. Cela veut dire que les aires protégées sont à la merci des projets majeurs. Si on fait une grosses découverte, est-ce que qu'on va tasser l'aire protégée pour prioriser les découvertes majeures. Ça, c'est des questions qu'on se posait par chez nous.

1000 À savoir aussi la volonté du gouvernement actuel, s'il veut maintenir les aires protégées. Ça, c'est une question aussi posée.

1005 On a regardé aussi, c'est sûr, on a eu une première rencontre avec vous, monsieur le Président, ce qu'on avait oublié de vous demander lors de cette rencontre, s'il y avait une possibilité pour venir à Sept-Îles, venir siéger.

1010 J'ai vu les dépôts, là, qui ont été expliqués tout à l'heure, avec la FAPAQ, Environnement. C'est sûr, les membres de notre communauté sont touchés; j'ai vu juste Bersimis, qui serait juste dans le dossier. Peut-être bien que le Conseil de bande de Sept-Îles, aussi, va faire une demande dans le sens qu'il veut s'impliquer dans le processus des aires protégées dans la région monts Groulx.

1015 En tout cas, ces questions-là, elles vont revenir mais demain, on va envoyer par ordinateur, suite à la lecture des dépôts de la conservation et l'environnement. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1020 Juste avant de vous répondre, monsieur Saint-Onge, je veux m'assurer, est-ce qu'il y a une autre personne-ressource qui aurait de la documentation à déposer ce soir?

1025 Je vois quelqu'un de l'ATR de Manicouagan, je vais demander à monsieur Messier de se présenter au micro, et je vais répondre à votre question, monsieur Saint-Onge, tout de suite après qu'on ait fait le tour des personnes-ressources. Je vous oublie pas; et si je vous oublie, j' imagine que vous, vous m'oublierez pas.

Monsieur Messier, si vous voulez vous approcher et nous en faire part.

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

1030 Donc Jean-Philippe Messier, de l'ATR Manicouagan. En fait, les documents seront déposés demain, c'est un document qui s'intitule "Projet de réserve de la biosphère Manicouagan-monts Groulx", et puis c'est le document de consultation pour le projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035 Très bien, merci monsieur Messier.

Il y a aussi une autre personne-ressource qui désire déposer un document? Je vous écoute, je vais vous demander de vous identifier en premier.

1040 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Oui, Christian Beaudoin, pour la Société de la faune et des parcs, on pourrait appeler ça le secteur de développement et d'aménagement de la faune. On a effectué une petite enquête auprès des villégiateurs sur l'île René-Levasseur, et on a déposé un document qui est une carte, en fait, avec les différentes espèces présentes, qu'on a reçue de ce questionnaire-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1050 Très bien. Quand vous parlez des espèces, c'est les espèces fauniques?

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Oui, merci de le préciser! C'est les espèces halieutiques, les poissons dans les lacs.

1055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur.

1060 Je reviens à votre questionnement, monsieur Saint-Onge. Vous voyez, je vous avais pas oublié. Je vais faire tout de suite certaines nuances.

1065 On a invité un certain nombre de personnes-ressources, c'est bien entendu que parmi les personnes-ressources, il y a des personnes-ressources qui peuvent aussi être des gens qui ont des questions à poser, et il y en a qui, à l'évidence, nous ont fait savoir qu'ils avaient déjà entamé des travaux pour la production d'un mémoire.

1070 Tout ça, on y agrée, évidemment, on est ici pour écouter les gens qui ont quelque chose à dire, on veut entendre ce que les gens ont à dire, particulièrement en région, parce qu'on est présent, et ailleurs aussi pour ceux qui nous écoutent présentement. Sauf qu'on va essayer de faire des petites règles, pour que ce soit le plus limpide possible, quand une personne agit comme personne-ressource et quand elle agit comme un participant, et quand elle agit comme un participant qui présente un mémoire.

1075 Pour les mémoires, ça va être assez simple, il y a une deuxième partie qui est réservée à ça, et dans la deuxième partie, il n'y a pas de table de promoteur et de table de personnes-ressources, ça fait que je pense que la confusion va tomber à sa face même.

1080 Dans le cas où il y aurait des questions à poser, monsieur Saint-Onge, je reviens à vous, je pense que c'est des questions qui sont bien légitimes, on va les prendre, sauf qu'on va commencer aussi à faire rouler notre registre, c'est-à-dire les gens qui se sont inscrits pour venir poser des questions, je pense que c'est juste par égard à ceux qui se sont inscrits dans le registre à l'arrière.

1085 Sauf qu'on y reviendra dans la soirée ou autrement, à vos questions, mais les questions, on va prendre les questions qui sont présentes, que les gens nous font part pendant l'audience publique. On n'est pas en interaction au moyen du lien Internet, il y a pas d'interaction, c'est-à-dire que les gens peuvent pas nous poser une question par Internet et qu'on trouve la réponse ici.

1090 L'essai porte sur la voie de diffusion, donc strictement l'écoute à partir d'Internet; l'écoute, donc c'est l'audio de l'audience publique.

1095 Maintenant, sur votre troisième question qui concernait de siéger à Sept-Îles, pour nous, lors des rencontres préparatoires, ça visait entre autres à établir comment on était pour fonctionner; à ce moment-là, on a fait une proposition qui était de siéger à Baie-Comeau, et vous vous rappellerez, c'était la principale porte d'entrée routière pour se rendre au projet. Je vous vois sourire, je pense que ça vous rappelle certaines choses.

1100 Dans ce sens-là, la Commission à ce moment-là a pris la décision de siéger ici, à Baie-Comeau, compte tenu de ça. Et c'est une demande qui était adressée à l'ensemble des participants, de venir à Baie-Comeau. Et c'est ce qu'on va suivre comme ligne, présentement.

1105 Ce qui empêchera pas d'agir autrement dans d'autres circonstances, mais pour l'instant, compte tenu que géographiquement, les deux (2) projets proposés par le ministère de l'Environnement sont rejoignables de façon routière par Baie-Comeau, le lieu, c'est ici, et il y a pas d'autres endroits d'audience publique qui sont prévus.

1110 Mais on est bien content que vous participiez, monsieur Saint-Onge. Et on va y revenir dans la soirée, aussi, la Commission désire ardemment, comme elle vous l'a déjà souligné dans la rencontre, avoir déjà, au-delà de vos questions, avoir je dirais certains éléments d'information que vous êtes à même de connaître, et vous y avez référé nommément lorsque vous parliez des familles innues touchées par les projets.

1115 Comme personne-ressource, ce serait important que vous nous le signaliez dans le cadre de la présente séance également; et là, je réfère à certaines disponibilités, en ce qui vous concerne.

Ça vous va, monsieur Saint-Onge?

1120 **PAR M. BERNARD SAINT-ONGE:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125           Merci.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
JEAN-ÉRIC TURCOTTE**

1130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1135           Nous allons inviter maintenant un premier participant. Il s'agit de monsieur Jean-Éric Turcotte.

                Bonsoir monsieur Turcotte.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1140

                Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1145           Monsieur Turcotte, juste avant que vous commenciez, pour vous mettre bien à l'aise, je vous dirais, vous êtes le premier participant qui pose les premières questions dans le cadre des premières consultations du public sur les aires protégées. Mais ça donne pas un prix, là!

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1150

                On cherche tous un petit moment de gloire, j'aurai eu le mien à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1155           On vous écoute pour vos questions.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1160           Bon tout d'abord, je me présente, Jean-Éric Turcotte, je représente, à titre de directeur des programmes de conservation, l'UQCN, donc l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

1165           Donc une première question, et je me permettrai d'utiliser un commentaire de monsieur Gaudreau, monsieur Gaudreau parlait tantôt de peuplements extrêmement anciens pour l'île René-Levasseur, en fait au niveau de la baie Memory, j'aimerais savoir en fait, est-ce qu'on a une évaluation très spécifique de ces forêts-là, est-ce que cette évaluation-là est basée justement

sur un système d'inventaire autre qu'une interprétation par photo-interprétation, donc est-ce que c'est basé sur un inventaire terrain.

1170 Et ceci dit, si tel est le cas, est-ce que d'autres inventaires terrain existent pour l'ensemble de l'île, et est-ce que ceux-ci sont disponibles, ou connus ou potentiellement rendus publics?

1175 Et est-ce que donc, si vous me permettez une troisième partie à ma question, est-ce qu'on peut penser que les forêts représentées à l'échelle de la zone projetée sont représentatives du reste de l'île René-Levasseur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1180 On va adresser évidemment la question au ministère de l'Environnement, mais tout de suite indiquer que la même question va s'appliquer aussi au ministère des Ressources naturelles, etc., particulièrement la section des forêts, évidemment.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1185 Oui, monsieur le Président, je vais demander à monsieur Gerardin de répondre en partie à la question.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1190 Pour répondre à cette question de l'âge des forêts, de la partie qui est protégée, donc de l'île René-Levasseur, ce que je peux vous dire, c'est que l'analyse des fichiers de base qui proviennent du fichier SIFORT, qui veut dire Système d'information forestière par tessellation, qui est un fichier qui provient du ministère des Ressources naturelles à l'époque, nous en sommes arrivés à la conclusion que ce territoire-là est dominé par des vieilles forêts.

1195 Quand on parle de extrêmement anciennes, on pense plus à l'écosystème qu'à la forêt elle-même avec les arbres, parce qu'on sait très bien que les épinettes ne vivent pas mille (1000) ans.

1200 Mais ce qu'on voulait dire par là, c'est que l'écosystème de la péninsule qui est protégé est un écosystème ancien, qui n'a jamais subi de perturbations humaines. Donc voilà, c'est la partie de ma réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1205 Juste avant d'aller au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, est-ce que c'est à même le ministère de l'Environnement qu'il va y avoir des études qui vont être plus approfondies dans les secteurs déjà soumis à une protection provisoire; est-ce que ça va se faire avec le ministère des Ressources naturelles?

1210

Comment vous envisagez ça pour l'avenir, compte tenu que déjà aujourd'hui, au moment où on se parle, il y a une réserve provisoire mais il y a une réserve du territoire.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1215

Je vais donner un début de réponse, peut-être que monsieur Gaudreau pourra poursuivre s'il a à rajouter.

1220

L'objectif actuel du ministère de l'Environnement ou les efforts qu'il veut consacrer au dossier des aires protégées est plutôt, actuellement, de sélectionner et de proposer des territoires qui soient bien représentatifs de la biodiversité du Québec, à travers les outils qu'il a à sa disposition et dans les délais fixés par le programme, par la Stratégie québécoise sur les aires protégées, c'est-à-dire d'atteindre, d'ici 2005, ce huit pour cent (8 %) un peu fatidique, mais aussi d'atteindre une bonne représentativité.

1225

Alors le ministère de l'Environnement n'entend pas pour l'instant entreprendre des études pour pousser plus loin ce qu'il a protégé, parce que son objectif premier était de le protéger.

1230

Ce qui ne veut pas dire qu'avec la mise en place des statuts permanents, que des études auxquelles le ministère de l'Environnement pourrait s'associer ne permettraient pas, et c'est d'ailleurs certainement souhaité, de mieux connaître les territoires qu'on a à protéger. Mais les bases de données qu'on utilise actuellement sont les plus, sont les meilleures qu'on puisse avoir actuellement sous notre main. Et voilà!

1235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un complément d'information, monsieur Gaudreau?

1240

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

En termes d'études, j'ajouterais que les études que nous allons mener en priorité seront des études permettant de mieux gérer la biodiversité qui pourrait être affectée par des utilisations qu'on permettrait sur le territoire.

1245

Alors effectivement, c'est que compte tenu qu'on ne permettra pas, ou très peu, ou à peu près pas du tout l'exploitation de la forêt, nous ne commencerons pas par ce type d'étude. À l'île René-Levasseur, on va permettre l'exploitation de la faune et donc, ce sera plutôt à ce niveau-là que les études seront menées, pour nous assurer que nos normes permettent de protéger cette diversité.

1250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, monsieur Turcotte, on va aller voir du côté du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Bergeron.

1255

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

1260 Oui. Alors votre question est tout à fait pertinente. Il faut retenir que l'île René-Levasseur, comme bien d'autres placards qui couvrent des dizaines de milliers de kilomètres carrés au nord du quarante-neuvième, la forêt boréale québécoise, comporte un ratio, une fraction de vieilles forêts très importante.

1265 Toutefois, on a une distinction essentielle à faire dès le départ, à savoir que oui, à partir des travaux d'inventaire forestier, il a été détecté que nous possédons, à l'intérieur des limites de l'île René-Levasseur, le territoire proposé, des forêts surannées, donc des classes d'âge cent vingt (120) ans et plus, de même que des couverts de vieilles forêts qui oscilleraient entre les années cent vingt (120) et cent soixante-quinze (175) ans.

1270 Toutefois, de l'avis d'un spécialiste du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, après une première évaluation par photo-interprétation, il n'y a pas eu d'identification à proprement parler de forêts anciennes au sens d'une forêt ancienne d'écosystème forestier exceptionnel.

1275 Donc comme des équipes du secteur forêt, via le programme des écosystèmes forestiers exceptionnels, font déjà ce travail d'identification des forêts anciennes au sens strict, qu'ils le font depuis plusieurs années, et qu'après une première évaluation par photographies aériennes, il y a pas eu identification de forêts anciennes au sens strict, bien, on en vient à la conclusion qu'il n'y en a pas.

1280 Toutefois, le portrait de ce que nous constatons dans l'île René-Levasseur est somme toute assez similaire aux forêts boréales vierges pour lesquelles il y a pas eu d'exploitation forestière. Alors ce n'est pas un patron très différent.

1285 Toutefois, en termes de stratégie d'aménagement, bien qu'il s'agisse nettement du mandat du ministère de l'Environnement, puisqu'il n'y a pas, un, de forêts anciennes dûment identifiées, et deux, de ratio important de forêts anciennes, comme l'a avancé monsieur Gaudreau, il y a probablement pas de justification importante pour déployer une stratégie de conservation spécifique à ces écosystèmes.

1290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Turcotte.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1295 Merci, monsieur le Président. Ça va pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1300 Une autre question?



**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

J'y reviendrai.

1305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1310

---

**LOUIS CARON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1315 Nous invitons maintenant monsieur Louis Caron.

**PAR M. LOUIS CARON:**

Bonsoir monsieur le Président.

1320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur. Vous êtes le deuxième, mais c'est égal, vous savez.

1325 **PAR M. LOUIS CARON:**

Je gagne rien!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1330

Ni le premier. Allez-y, on vous écoute!

**PAR M. LOUIS CARON:**

1335 Alors je représente l'Association de l'exploration minière du Québec, je suis délégué à la Commission.

1340 Ma question se divise en deux (2). La première, c'est: pourquoi, lors de la création de l'aire protégée des monts Groulx, pourquoi les prospecteurs locaux, les entreprises minières qui travaillent autour des monts Groulx n'ont pas été consultés. Ça, c'est ma première question.

La deuxième question...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1345

Allons-y avec celle-là en premier, et on reviendra sur la seconde.

Au niveau du ministère de l'Environnement, la question est claire, donc dans le cheminement du dossier, dans la délimitation des limites actuelles s'entend, de quelle façon s'est faite ou ne s'est pas faite une consultation au niveau du secteur minier.

1350

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1355

Monsieur le Président, je vais commencer la réponse et si mes collègues veulent en ajouter.

La consultation s'est faite au niveau des ministères responsables des activités. Alors le MRN, secteur mines, a été consulté et on s'est échangé toute l'information pour que nous proposons une limite qui respectait, le terme français pour "claim", voilà, les titres miniers actuels soient respectés.

1360

On est au processus de consultation des individus que vous parlez actuellement, là.

Je sais pas si mes collègues ont quelque chose à rajouter.

1365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si c'est pas le cas, monsieur Caron, si vous me permettez, on irait voir au niveau du ministère des Ressources naturelles, puisque monsieur Bertrand fait référence à une préconsultation interministérielle, je l'appellerais comme ça.

1370

Qu'est-ce qui en est, au niveau du ministère des Ressources naturelles, particulièrement des mines. Monsieur Bergeron.

1375

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

La question s'avère tout à fait pertinente. Je vais répondre d'abord sur le processus de désignation de tout territoire qui ferait l'objet d'une réserve de biodiversité projetée ou de réserve aquatique projetée.

1380

Comme je le signalais lorsque nous nous sommes présentés, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, est un partenaire à la mise en place de la stratégie, de la politique et des moyens qu'on constate aujourd'hui, ce qui signifie que dans toute identification de ce que nous nommons un territoire d'intérêt qui deviendra plus tard une aire candidate, tous les secteurs du ministère sont consultés, sans aucune faute. Et lorsqu'un secteur est consulté sur la pertinence, la validité, les potentiels et les contraintes, il doit remettre son constat aux équipes de travail.

1385

1390 Et dans le cas de l'Île René-Levasseur et des monts Groulx, il y a eu une consultation  
privée, dirigée vers l'Association d'exploitation minière du Québec et vers l'Association minière du  
Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1395 Monsieur Caron, donc si je comprends bien, votre association a été nommément  
consultée par le ministère, la section mines du ministère MRN?

**PAR M. LOUIS CARON:**

1400 C'est surtout le ministère qui a été consulté.

1405 Dans le cas des monts Groulx, il y avait des titres miniers à gauche et à droite, à l'est et à  
l'ouest, il y avait des implications beaucoup plus grandes que celles du ministère. Le ministère  
aurait dû réagir et dire, bien écoute, il peut y avoir des problèmes, on a des intervenants qui sont  
directement liés par la création des monts Groulx.

Alors on aurait aimé avoir une meilleure consultation à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1410 Vous aurez compris que c'est possible pour vous d'émettre un mémoire, de le faire  
connaître, et de le présenter ou non, de le présenter à la Commission et d'expliquer en détail  
votre point de vue sur ce sujet-là particulier.

1415 Votre seconde question, monsieur Caron.

**PAR M. LOUIS CARON:**

1420 Alors je vais me limiter à ça pour l'instant, je vais laisser le temps à d'autres personnes.  
Je vous remercie beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425 Merci, monsieur Caron.

---

**GUY FORTIN**

1430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On invite maintenant monsieur Guy Fortin.

Bonsoir monsieur Fortin.

1435

**PAR M. GUY FORTIN:**

Oui, bonsoir monsieur le Président. Bonsoir, mon nom est Guy Fortin, je suis directeur des opérations forestières chez Scierie Norbois, à Rivière-Pentecôte. Je suis ingénieur forestier aussi. J'ai deux (2) questions qui concernent le milieu forestier.

1440

Premièrement, c'est que je me demandais si l'impact sur la possibilité forestière – excusez-moi, je vais recommencer!

1445

Avez-vous évalué l'impact de la création de l'aire protégée des monts Groulx sur la possibilité forestière de l'aire commune 094-20. C'est une question que j'aurais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1450

Oui. On va adresser la question en premier au ministère des Ressources naturelles, dans la section forêt. S'il y a des compléments, vous êtes bien libres évidemment d'intervenir.

1455

Monsieur Bergeron, la question est précise. La Commission vous demanderait de l'élargir un peu pour qu'on comprenne comme il faut, à partir des aires communes, des unités d'aménagement, pour d'autres qui seraient pas ingénieurs forestiers, qu'est-ce qui en est et de quelle façon ça a été fait, pour venir à la question de monsieur.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

1460

Tout à fait. Alors je vais d'abord répondre d'une façon générale, toujours en revenant sur le processus d'évaluation des candidats à l'aire protégée que nous dénommons territoire d'intérêt, et je vais prêter la parole à mon confrère, Jean-Pierre Otis, qui va y joindre une réponse beaucoup plus spécifique.

1465

Alors le territoire forestier québécois, pour des fins d'aménagement forestier, gestion forestière, gestion des stocks, est découpé en plus d'une centaine d'unités d'aménagement territorial, qui sont basées sur des limites administratives, des limites opérationnelles, des limites biophysiques, qui permettent de mieux gérer et suivre la consommation de stock forestier et son évolution dans le temps.

1470

Or, une de ces aires communes, qui représente la portion est du territoire qui fait l'objet de la réserve de biodiversité projetée aujourd'hui, l'aire commune 94-20, une fraction de cette aire commune, qui est le territoire de la réserve de biodiversité des monts Groulx, tombe effectivement à l'intérieur des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers de trois (3) compagnies forestières, incluant la vôtre. Alors Scierie Norbois, Uniforêt, et une troisième dont j'oublie le nom, Jean-Pierre complétera par la suite.

1475

1480

Et il a été établi que dans ce territoire-là, la partie sud du territoire forestier, correspondant à l'aire de réserve des monts Groulx, dans le cadre de l'actuel plan général d'aménagement forestier, période 2000-2005, représente une perte de possibilité forestière de l'ordre de quinze mille mètres cubes (15 000 m<sup>3</sup>), dans cette aire commune.

1485

Ceci, pour les trois (3) bénéficiaires concernés, dont Uniforêt étant le principal, représente approximativement un pour cent (1 %) de la possibilité forestière. Ce qui, somme toute, est une quantité faible.

1490

Ce qui est ajouté dans ce cas, c'est que cette évaluation de la perte de possibilité a été faite en employant les mêmes techniques, les mêmes outils qui ont été faits sur l'évaluation des impacts pour les droits miniers, pour les droits forestiers. Avant même que le découpage final soit mis sur la table et agréé avec le ministère de l'Environnement, l'évaluation relative des stocks ou la perte de possibilité a été réalisée.

1495

Jean-Pierre pourra poursuivre sur comment le ministère, le gouvernement pourra vivre avec cette perte de possibilité qui, dans les opérations, jusqu'à la révision complète du prochain plan d'aménagement forestier, pourra être absorbée.

Alors je laisse la parole à mon confrère Jean-Pierre, pour la suite.

1500

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Otis, on vous écoute et tel qu'indiqué, peut-être nous mentionner quels sont les contractants, ceux qui sont dans les CAAF outre Scierie Norbois, pour confirmer en même temps les informations du plan, de la proposition de cadre de gestion de conservation proposé. Monsieur Otis.

1505

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

1510

Le troisième partenaire industriel dans cette aire commune là est la compagnie Bowater (Scierie Baie-Trinité).

1515

Comme monsieur Bergeron expliquait, l'évaluation de la perte de possibilité forestière se situe dans la partie nord, nord-ouest de l'aire commune 94-20, qui se trouve aussi au sud de la limite nordique des forêts attribuables. Cette partie-là représente un pour cent (1%) de possibilité forestière, pour environ quinze mille mètres cubes (15 000 m<sup>3</sup>) de bois.

1520

À l'heure actuelle, on est dans le plan général 2000-2005, et à partir de 2005, de 2006 à 2011, il y aura un nouveau plan général basé sur de nouvelles hypothèses, de nouvelles stratégies d'aménagement, de nouvelles connaissances d'inventaire forestier aussi. Alors à partir de ce moment-là, on repart le calcul à nouveau, et la perte de possibilité forestière, il y a peut-être possibilité, avec des nouvelles stratégies d'aménagement, que cette perte-là soit complètement effacée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1525 Si je comprends bien, vous pensez qu'en fonction de l'information actuelle que vous avez, nonobstant le 2005 qui est la date de changement de statut, vous croyez, vous pensez bien que la perte estimée actuellement pourrait être compensée ailleurs sur le territoire, mais j'imagine dans la région limitrophe?

1530 **PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

Non, c'est pas nécessairement par des territoires, ce n'est pas par des territoires ailleurs, monsieur le Président.

1535 C'est des questions de stratégie d'aménagement. Actuellement, dans le quinquennal actuel, c'est une perte hypothétique, si on peut dire, parce qu'actuellement, à ma connaissance, la capacité totale de cette aire commune là n'est pas utilisée, et à partir de 2005, sur la base de nouveaux calculs, de nouvelles stratégies d'aménagement et de nouvelles données d'inventaire aussi, parce que l'inventaire forestier est fait à tous les dix (10) ans, et puis sur la base de ces  
1540 nouveaux inventaires-là et de nouvelles stratégies, ça demeure à évaluer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1545 Si vous me permettez, je reviendrai encore une fois sur la question, pour bien me faire comprendre, je suis un néophyte, je suis pas ingénieur forestier, mais je vais vous poser la même question mais en deux (2) volets.

1550 Quand je disais, sur un autre territoire, c'est qu'on comprend que la partie qui est dans le territoire mis en réserve, elle est exclue à partir de 2005, c'est ce qu'annonce le projet du ministère?

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

1555 Bien, oui, actuellement, elle est exclue, si je comprends bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1560 Oui, mais pour un néophyte, si elle est exclue, donc c'est ailleurs dans le territoire, ça peut être dans la même aire mais c'est ailleurs, qu'on va aller chercher cette possibilité-là.

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

1565 Oui, monsieur le Président. C'est dans le restant du territoire. Mais il y aura pas, il y a pas de compensation ailleurs d'un nouveau territoire, par exemple.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Et pour bien comprendre, vous nous dites que ce que vous évaluez comme compensable, cette perte, c'est plus en fonction de pratiques de foresterie?

1570

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

Oui.

1575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et là, vous revenez à la notion de la future stratégie, à ce moment-là; c'est bien ça?

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

1580

Oui, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1585

OK.

Oui, monsieur.

**PAR M. GUY FORTIN:**

1590

Oui. Bien, le chiffre me semble peut-être sous-évalué, mais on va le vérifier nous autres aussi, ce calcul-là.

J'aurais une autre question, c'est aussi au sud de la limite nordique, dans l'aire protégée des monts Groulx toujours, c'est: avez-vous envisagé d'appliquer des modalités d'aménagement forestier particulières, plutôt que d'inclure ce massif forestier dans l'aire protégée.

1595

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1600

Monsieur Bergeron.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Je vais répondre en partie, et nos collègues d'Environnement pourront compléter la réponse.

1605

Encore une fois, le MRN est présent, a été présent dans la mise en place de ces aires, a tenu le crayon avec nos confrères du ministère de l'Environnement pour délimiter ces aires.

1610 Il était clair, dès le départ, lorsqu'on a situé un territoire et un potentiel de conservation, on a délimité un gradient écologique pour exprimer la diversité biologique du territoire, ce qui signifiait qu'on devait intégrer les plateaux alpins en altitude, les versants montagnards avec des peuplements de faible densité, de densité D et moins, et d'autre part, les forêts plus denses en basse altitude, sapinières à bouleaux blancs et sapinières à épinettes noires.

1615 Donc il est clair, dans un processus de création d'une aire protégée, le gradient devait être représenté.

1620 En dernier lieu, il est clair aussi que comme dans toute aire protégée, tel que le stipule la loi, il est clair qu'il n'y aura pas ou il n'y aurait pas de récolte forestière ou d'aménagement forestier d'une aire protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1625 Monsieur Fortin.

**PAR M. GUY FORTIN:**

1630 Oui, bien, ça répond pas, je considère pas que ça a répondu à ma question vraiment.

C'est que moi, je me demandais, au sud de la limite nordique qui a été établie, qui est comprise dans l'aire protégée, je me demandais si on aurait pu appliquer des modalités particulières, d'aménagement forestier particulier, plutôt que de l'inclure dans l'aire protégée.

1635 Je sais pas si vous me comprenez bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1640 Monsieur Bergeron.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

1645 Enfin, je vais commencer par une brève réponse et je pourrai prêter la parole à mes confrères du ministère de l'Environnement.

Ce que vous signifiez, c'est qu'il y avait des potentiels ayant une densité commerciale pour la récolte dans l'extrême portion sud.

**PAR M. GUY FORTIN:**

1650 Au sud de la limite nordique, oui.



**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

1655 Voilà! Ce que nous répondons, lorsque le tracé a été établi, les ministères, et  
notamment le ministère de l'Environnement qui était responsable, avaient le souci de  
représenter un gradient écologique dans lequel oui, il y avait des forêts qu'on pourrait qualifier de  
productives sur le plan forestier.

1660 Je vais laisser mes confrères répondre par la suite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ministère de l'Environnement.

1665

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

1670 Alors bien sûr, il y a un choix social qui a été fait. Le gouvernement s'est engagé de  
protéger huit pour cent (8 %) de sa diversité biologique représentative et donc, lorsqu'on accepte  
ce choix-là, il y a un certain nombre d'activités qui, automatiquement, sont incompatibles avec  
une aire protégée; et une des activités incompatibles est l'aménagement forestier sous toutes ses  
formes.

1675

Alors on ne peut pas, effectivement, faire de la foresterie et faire des aires protégées.

1680 Pour limiter je dirais l'impact d'une aire protégée sur justement l'exploitation forestière,  
nous cherchons à concentrer, dans un territoire, un ensemble de paramètres écologiques, pour  
faire en sorte qu'on soit en mesure, au lieu de disperser sur tout l'ensemble du territoire plusieurs  
aires protégées, qui pourraient effectivement affecter beaucoup d'intervenants, d'essayer de  
concentrer là où c'est possible.

1685

Et comme l'expliquait monsieur Bergeron, nous avons un souci d'avoir à la fois une  
bonne représentation du milieu, du relief, de la géologie, mais également d'avoir une très bonne  
représentation dans le lieu le plus petit possible de l'ensemble de la variabilité forestière.

Et donc, une fois qu'on est parti avec ces paramètres, bien sûr, l'exploitation forestière,  
dans ce territoire, devait automatiquement céder sa place à la conservation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1690

Merci monsieur Fortin.

1695 Je reviendrais sur une question de précision. Dans le plan que vous avez déposé, il est  
indiqué pour les CAAF, dans le cas des monts Groulx, il y avait trois (3) entreprises concernées,  
c'est indiqué Uniforêt, Scierie Norbois, Bowater, Kruger. C'est bien le cas?

Si vous parlez de trois (3), est-ce que je dois déduire que Scierie Norbois relève du premier, c'est-à-dire de Uniforêt, ou c'est à part?

1700 **PAR M. GUY FORTIN:**

Non, Kruger n'est pas dans l'aire commune 94-20.

1705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est bien le cas, monsieur Otis?

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

1710 Comme monsieur Fortin explique, monsieur le Président, c'est qu'on parle de deux (2) aires communes. L'aire commune 094-20 est une aire commune où trois (3) bénéficiaires aménagent la forêt, c'est-à-dire Uniforêt, Bowater (Scierie Baie-Trinité), qui est la même entreprise, et Scierie Norbois.

1715 Pour ce qui est de l'autre partie de territoire à l'ouest, où est touchée l'île René-Levasseur, là on parle du CAAF de Kruger, dans l'aire commune 093-20.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1720 Merci de la précision.

Merci monsieur Fortin.

1725

---

**JACQUES DUHOU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1730 On invite maintenant monsieur Jacques Duhou.

Bonsoir monsieur.

1735 **PAR M. JACQUES DUHOU:**

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740 Nous vous écoutons!

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

Je représente personne, je suis indigène dans les monts Groulx.

1745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vous représentez!

1750

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

Je me représente.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1755

Votre première question, monsieur Duhou.

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

1760

La question, c'est sur les limites. Les limites sud ont été déterminées par l'aire commune 94-20, l'enclave à l'ouest a été déterminée par les minières, l'enclave à l'est par les minières et par l'aire commune 94-20.

Qu'est-ce qui a donné la limite nord.

1765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ministère de l'Environnement, et si vous aviez peut-être une représentation graphique.

1770

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Oui, on est en train de la chercher. Et pendant ce temps-là, Vincent pourrait peut-être débiter la réponse.

1775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gerardin.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1780

Oui. Alors ça, c'est une très bonne question, et c'est pas toujours facile parce qu'il y a toutes sortes de paramètres qui interviennent dans la délimitation des limites.

1785

Certains des paramètres, on en a discuté tout à l'heure dans la question précédente, qui peuvent être, bon, où est-ce que je m'arrête par rapport à l'impact que l'aire protégée peut avoir sur l'industrie forestière. Quand on regarde cette carte des monts Groulx, on voit aussi qu'il y a

des limites très géométriques, parce qu'elles sont là pour respecter des droits que des sociétés minières ont obtenus.

1790 Dans le cas de la limite nordique, la limite nord, pardon, pour ne pas confondre avec la limite nordique des forêts, dans le cadre de la limite nord, voici, donc on parle de celle-ci à peu près, bon, votre question ne porte certainement pas sur le fin détail mais pourquoi la limite est ici, pourquoi elle n'est pas là et pourquoi elle n'est pas là. C'est ce que je comprends de votre question.

1795 Alors dans les partenaires avec qui nous travaillons, on a nommé tout à l'heure les forestiers, enfin qui sont représentés dans notre travail de collaboration par le ministère des Ressources naturelles, l'industrie minière ou les mines, ou le secteur mines, je vais plutôt le prendre comme ça, il y a également le secteur énergétique qui est également représenté par un des secteurs du ministère des Ressources naturelles, comme il s'appelait à l'époque.

1800 Et c'est dans ce cadre-là, donc dans le cadre des négociations avec le secteur énergétique, que ce territoire a été limité à peu près à cette hauteur-ci, sur des raisons, et mes collègues du ministère des Ressources naturelles pourront préciser ou corriger si je fais erreur, mais à l'époque, dans nos négociations, il y avait un partenaire ici qui était la société Hydro-Québec, qui a des projets et qui a même des barrages ici, et qui a demandé de conserver une certaine latitude territoriale.

1805 Et c'est dans ce cadre-là, donc dans le cadre des négociations avec le secteur énergétique, que ce territoire a été limité à peu près à cette hauteur-ci, sur des raisons, et mes collègues du ministère des Ressources naturelles pourront préciser ou corriger si je fais erreur, mais à l'époque, dans nos négociations, il y avait un partenaire ici qui était la société Hydro-Québec, qui a des projets et qui a même des barrages ici, et qui a demandé de conserver une certaine latitude territoriale.

1810 Donc la limite, elle s'explique essentiellement, ici, par une volonté du secteur énergie du ministère des Ressources naturelles.

1815 Excusez-moi, je voulais compléter quand même ma réponse, j'aurais peut-être dû commencer par ça, il faut comprendre que les premières limites, quand elles sont proposées par le ministère de l'Environnement, elles sont faites au mieux en tenant compte des contraintes que nous connaissons, mais surtout en tenant compte de limites écologiques. Et elles sont généralement un peu grossières et petit à petit, elles se raffinent en fonction des autres partenaires qui oeuvrent sur le territoire.

1820 Donc la limite finale, c'est le résultat d'un compromis entre des limites écologiques, les limites de l'objectif global du Québec d'obtenir huit pour cent (8 %), un peu de chaque grand milieu, et également donc de refléter, ce qui était le troisième objectif que vous avez eu au début, les préoccupations socio-économiques de la population.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1825 Monsieur Duhou, si vous permettez, on pourrait aller voir au niveau du ministère des Ressources naturelles, pour peut-être confirmer la délimitation nordique, pour revenir à votre question, monsieur Duhou.

1830 Monsieur Bergeron.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

1835 Alors comme Vincent l'a amené, l'établissement de cette limite nordique était limité en fonction des exigences de la société Hydro-Québec.

L'établissement des limites du territoire que nous présentons ce soir a été étalé sur de nombreux mois, il est clair que la position de plusieurs secteurs a évolué dans le temps et a changé dans le temps.

1840 Et présentement, la contrainte majeure qu'exprime Hydro-Québec pour l'établissement de sa limite réside dans la position de la rivière Hart-Jaune, sur laquelle est située une centrale qui relie, de mémoire, le poste Normand.

1845 D'ailleurs, nous avons sur ordinateur la position du barrage. Ça s'inscrit "MRNFP.territoire".

Alors à ce jour, les contraintes exprimées par Hydro Québec se limitent au bassin immédiat, au bassin inférieur de la rivière Hart-Jaune jusqu'à la centrale. Et ça se limite là.

1850 Alors sur la carte, on peut noter un point bleu, un cercle bleu dis-je, exactement, alors c'est l'emplacement du barrage de la rivière Hart-Jaune, avec une production totale de quarante-huit mégawatts (48 MW). Et la limite à poser, par Hydro-Québec, se justifiait en fonction du parcours de la rivière Hart-Jaune et de l'emplacement du barrage, et le lit immédiat de la rivière.

1855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, monsieur Duhou, votre question en entraîne d'autres.

1860 Monsieur Gerardin.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1865 Cependant, on est toujours en processus continu, quand on travaille sur le dossier des aires protégées avec nos partenaires, et par rapport à cette question de monsieur Duhou, nous avons poussé notre analyse après que le territoire ait été mis en protection en juillet 2002, nous avons poursuivi nos discussions avec le ministère des Ressources naturelles et le secteur énergie, et nous avons pu ajuster, avec l'accord des différents secteurs du ministère des Ressources naturelles, ajuster notre limite plus au nord que celle que nous avons proposée.

1870 Et actuellement, nous pouvons proposer à cette audience une limite différente, qui va chercher cette partie-ci du territoire, pour l'englober à l'intérieur de la réserve de biodiversité projetée; ce qui augmente d'environ deux cent trente kilomètres carrés (230 km<sup>2</sup>).

1875 Ah, c'est écrit! Bon, ma mémoire est pas trop mauvaise mais elle est pas précise. Deux cent cinquante-trois kilomètres carrés (253 km<sup>2</sup>), pour une superficie totale de quinze cent soixante-douze kilomètres carrés (1572 km<sup>2</sup>).

Et nous déposerons, après cette séance de questions, ce plan à la Commission.

1880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1885

Monsieur Duhou.

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

Je ne comprenais pas ce qu'Hydro-Québec venait faire dans la montagne!

1890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une seconde question, monsieur Duhou?

1895

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

Deuxième question, sur les animaux.

1900 Vous avez parlé de ne pas accepter les animaux domestiques mais par ailleurs, de permettre les randonnées en traîneau à chiens. Je vois pas la compatibilité. Et pareillement pour les animaux de bât. La raison.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1905

Ministère de l'Environnement.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Monsieur Gerardin, s'il vous plaît.

1910

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1915 Je vais commencer par le deuxième, monsieur Duhou. Les animaux de bât, si on en fait mention et ce qui peut étonner beaucoup de gens, c'est après des discussions – vous savez que pour préparer notre document de consultation, nous avons rencontré des gens à Baie-Comeau, nous avons rencontré les ATR, les MRC, Les Amis des monts Groulx, nous avons eu d'autres rencontres également avec Les Amis des monts Groulx, et nous avons su ou on nous a dit que peut-être il y aurait des projets, dans les monts Groulx, d'utilisation d'animaux de bât par exemple, pour une éventuelle expédition scientifique de haut niveau dans les monts Groulx.

1920 Et notre réaction a été, bon, animaux de bât, ça veut dire chevaux, mulets, animaux comme ça, on s'est dit, peut-être que pour la biodiversité ou pour la conservation de la biodiversité, ça va peut-être engendrer, surtout que ces animaux-là mangent de l'avoine, bon, et des plantes, sont susceptibles de transporter des graines et donc, de modifier, sur leurs sentiers, de modifier la biodiversité de la région.

1925 Votre question, par contre, évidemment est plus embêtante et elle est pertinente, par rapport aux traîneaux à chiens. C'est un souci – d'abord, les traîneaux à chiens travaillent en hiver, évidemment, j'ai surtout pas besoin de vous expliquer ça à vous, on considère en plus qu'il y a déjà cette activité-là qui est offerte dans les monts Groulx, et nous avons considéré que la manière dont nous connaissons qu'elle était réalisée, qu'il serait possible de la poursuivre mais qu'elle serait malgré tout discutée et soumise entre autres à l'évaluation et aux recommandations du conseil de conservation et du ministère de l'Environnement.

1930  
1935 Donc c'est vrai, nous admettons, nous avons une position peut-être un peu encore ambiguë, nous sommes en public pour justement connaître un peu aussi vos positions sur ce sujet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1940 Merci monsieur.

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

1945 Merci.

---

**SERGE PARÉ**

1950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On invite maintenant monsieur Serge Paré.

Bonsoir, monsieur Paré.

1955 **PAR M. SERGE PARÉ:**

Bonsoir. Ce soir, ça va être comme professeur au cégep de Baie-Comeau, enseignant, que je vais mettre le chapeau. Ma question, principalement, c'est sur la faune.

1960 Si vous me permettez une analogie, l'île René-Levasseur, c'est un peu comme une grande maison. Là, on va embarquer dans la maison avec des outils pour couper le bois, et puis sans savoir, sans avoir aucune connaissance des populations animales qu'il y a dans cette maison-là. Et on se dit, on va protéger la chambre à coucher, ça fait que sans savoir qu'est-ce

1965 qu'il y a ailleurs. Ça veut dire que nos connaissances actuelles sur les populations animales sur l'île sont, à vrai dire, absentes, à part l'original et le caribou.

Ça veut dire que si vous regardez aussi à la page 42 du document, l'objectif 2, deuxième paragraphe, cinquième ligne – ma job de prof, là – bien, c'est que cet objectif-là :

1970

"Elles devraient aussi chercher à déterminer l'état actuel des populations animales."

Donc on va commencer à couper sur l'île et puis là, après ça, on va étudier les animaux. C'est pas correct! Moi, je me dis qu'on devrait baser les limites de l'aire protégée sur des connaissances de populations animales ou végétales, vraiment actuelles.

1975

Et puis suite à la question de monsieur Turcotte, ça veut dire qu'on n'a aucune donnée de classe d'âge, de densité, de hauteur des arbres qu'on retrouve là. Je trouve que nos données de base sur l'écosystème, elles sont très très minces.

1980

Donc, comment est-ce qu'on va faire pour pallier à tout ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985

Je vais m'adresser tout d'abord à une (1) personne-ressource ou deux (2), et on va revenir avec le ministère de l'Environnement, je pense, pour les orientations générales de votre cadre de conservation et de gestion.

1990

Tout d'abord au niveau de la faune, une question qui s'adresse à la section faune de la FAPAQ, j'imagine, est-ce que vous confirmez je dirais une partie de l'exposé du professeur Paré, mais concernant je dirais la pauvreté des connaissances d'inventaire de base faunique actuel.

1995

Et par la suite, on va s'adresser également aux communautés innues pour savoir s'il y aurait des compléments d'information en fonction des usagers actuels. Et la question s'adresse pour l'île René-Levasseur.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2000

Je suis obligé de donner raison à monsieur Paré, on n'a pas de connaissances sur l'île, mis à part le petit rapport d'inventaire qu'on a effectué en 2001, 2000, qui finalement était porté sur l'espèce original et caribou. C'est les seules données d'inventaire qu'on a là.

2005

On les a effectuées dans un but, c'est d'avoir une connaissance au point zéro, pour pouvoir éventuellement peut-être comparer avec ce qui va se passer par après. Mais on n'avait aucune donnée, ça fait qu'on a mis comme plan d'action d'au moins acquérir cette connaissance-là. Mais c'est la seule qu'on possède.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2010           Votre réponse entraîne une nouvelle question, si vous permettez.

          Compte tenu de ce que vous venez de dire, comment votre organisation envisage-t-elle la suite des choses, la suite du monde à partir d'aujourd'hui, à partir du moment que le territoire est mis en réserve, en coordination avec le ministère de l'Environnement; est-ce que vous avez un  
2015 plan d'inventaire pour les prochaines années ou si, à défaut, vous entendez modifier vos plans actuels pour introduire dedans, pour inclure l'île René-Levasseur?

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2020           Bien nous, on fonctionne avec les budgets qu'on a, finalement. On a un plan caribou qu'on essaie de mettre en application avec les forestières, il faut comprendre que si on dit qu'on veut conserver des blocs pour le caribou, bien, ça peut entraîner des pertes de possibilité forestière, c'est tout en négociations à ce niveau-là.

2025           Nous, on a réalisé cette année un inventaire de caribous qui se situe finalement à l'est de la rivière Manicouagan; on est allé accoter, si tu veux, à la limite sud des monts Groulx, et on s'est déplacé vers l'est, jusqu'à la rivière Sainte-Marguerite. Je crois que c'est prévu, mais je suis pas certain qu'il y en ait un autre par la suite.

2030           Sur les monts Groulx comme tels, on n'a pas de données. Tout ce qu'on peut faire, c'est ce qu'on fait normalement lorsqu'on procède à des inventaires, on couvre pas nécessairement la totalité du territoire, on fonctionne par parcelle-échantillon et après ça, on fait des moyennes, finalement, pour essayer de sauver de l'argent, finalement.

2035           Sur l'île comme telle, à ma connaissance, je crois pas que c'est prévu qu'on y retourne pour faire des inventaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2040           On comprend également que vous faites référence à des espèces fauniques exploitables.

          Est-ce que c'est envisageable de votre part aussi de toucher à des espèces qui sont moins intéressantes sur le plan de l'exploitation, mais qui pourraient l'être à un autre niveau, compte tenu de la nature des territoires à protéger?

2045

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

          Bien, c'est quelque chose qui a été envisagé à un moment donné, quand on a entendu parler de biodiversité, on voulait coller des placettes, probablement collées avec celles du MRN,  
2050 parce qu'ils font déjà un suivi, mais en faire un suivi faunique. Il y a eu un protocole qui a commencé à être élaboré à ce sujet-là.

2055 Je pense que le budget, finalement, a fait en sorte que la complexité, l'ampleur de la tâche, on va peut-être remettre ça, voir ce qu'on va devenir comme ministère, je suppose, là.

Mais dans l'argent qu'on a de disponible pour fonctionner, je crois pas que ce soit mis de l'avant ni cette année, ni l'année prochaine.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, monsieur Paré, après ce cri du cœur, on va écouter si les participants et représentants des communautés innues, je pense nommément à monsieur Saint-Onge, est-ce qu'il y a des éléments d'information – à la FAPAQ en premier, oui?

2065 **PAR M. SERGE ALAIN:**

C'est parce que j'aimerais peut-être compléter.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que je vous avais pas vu, monsieur Alain.

**PAR M. SERGE ALAIN:**

2075 Peut-être compléter les propos de mon confrère Christian.

2080 Donc il est sûr qu'un des objectifs de la planification stratégique de Faune et Parcs Québec, présentement, est bien sûr de participer à la Stratégie sur les aires proposées, et s'il y a une aire protégée qui est définie, donc qui devient réalité aux monts Groulx, il est sûr que dans le prochain plan stratégique de la Société, qui débutera en mars 2004, il y aura aussi un objectif de participer à cette stratégie-là, et il sera possible, mais dans quelle ampleur, je peux pas vous le préciser maintenant, mais il sera possible donc de collaborer avec le ministère de l'Environnement pour recueillir des données fauniques là.

2085 Mais comme Christian le précisait, bon, l'ampleur de ça, c'est difficile à déterminer pour l'instant. Mais il est sûr qu'on est donc partenaire dans cette stratégie-là, et qu'on est ouvert à collaborer à ça, selon bien sûr nos moyens.

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Picard, on va finir par se rendre chez vous, mais juste avant, monsieur Bergeron; on va y aller avec les ministères et on va vous laisser le mot de la fin. Monsieur Bergeron.

2095 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Oui, monsieur Paré, j'ai une petite précision.

2100 En ce qui concerne les connaissances sur les ressources forestières, sur les milieux forestiers comme tels, les inventaires décennaux du ministère des Ressources naturelles couvrent la totalité du territoire qui est au sud de la limite des CAAF, au nord, la limite nordique des aménagements forestiers, pour lesquels il y a des cartes forestières papier et il y a une banque de données très élaborée. Donc évidemment, on a toute l'information sur les classes d'âge, les strates forestières, etc., pour ces territoires-là.

2105 Et on pourra vérifier si des cartes écoforestières sont disponibles pour ce territoire, à moins que mon confrère Vincent soit au courant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2110 On va revenir au ministère de l'Environnement, s'il a un élément d'information tout de suite.

2115 Je m'adresse à monsieur Picard, compte tenu qu'à notre connaissance, des membres de votre Communauté de Betsiamites sont présents comme usagers sur le territoire, est-ce que vous êtes à même de donner de l'information sur des données qui relèveraient de la faune?

**PAR M. JACK PICARD:**

2120 Oui monsieur le Président. Pour faire référence à une étude que le Conseil Attikamek-Montagnais avait menée sur l'utilisation et l'occupation du territoire, qui date de 1988, des informateurs nous avaient donné des observations sur la faune, évidemment sur les grandes espèces, entre autres l'orignal et le caribou.

2125 Suite à la construction du réservoir par Hydro-Québec, cette faune-là de grandes espèces a été quand même assez restreinte, lors de la création du réservoir. On parle ici de caribous.

2130 Parce qu'avant, l'île René-Levasseur était une presqu'île; de chaque côté de cette île-là, actuellement qu'on appelle l'île René-Levasseur, il y avait deux (2) lacs, il y avait le lac Mouchalagane et le grand lac Manicouagan. À partir de là, la faune s'est développée mais aussi, a été perturbée par la création du réservoir, pour les grandes espèces.

2135 Actuellement, les données ou les observations de nos utilisateurs, sur les grandes espèces sur l'île René-Levasseur, le caribou est très restreint, le caribou des bois; l'orignal, il grandit comme cheptel.

Par contre les autres espèces, lorsqu'on parle d'espèces d'animaux à fourrure, le castor et tous les animaux terrestres à fourrure, facilement, les gens, les derniers qui sont allés sur l'île René-Levasseur nous ont dit que c'était en très grand nombre.

2140 Évidemment, pour la presqu'île Memory, l'utilisation de cette presqu'île-là, l'aire protégée, le dernier informateur nous disait que les animaux à fourrure avaient tangiblement baissé en

nombre, en population; sauf que les grandes espèces, tel l'orignal, étaient encore assez en grand nombre.

2145 Évidemment, pour nous, ces suivis-là des utilisateurs, on le fait plus récemment avec des budgets restreints, comme disait le ministère. À cet égard-là, on s'est engagé, nous, de faire le suivi faunique du territoire, par l'intervention des agents territoriaux, le Service des agents territoriaux chez nous. D'année en année, ils vont chercher l'information des utilisateurs et des trappeurs, les membres de la Bande de Betsiamites. C'est de même qu'on projette de faire le  
2150 suivi, l'évolution de la faune.

Quant à la forêt, c'est des forêts matures, où on retrouve la martre, le vison et le lynx.

2155 Par contre, comme je vous dis, c'est pas des données d'inventaire très précises, c'est des observations d'utilisateurs qui datent, comme je vous disais, en référence à une étude de 1988, et des suivis qu'on a eus par l'information qu'on est allé chercher des utilisateurs qui sont allés récemment sur le territoire. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2160 Complément d'information de la part du ministère de l'Environnement, monsieur Bertrand?

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2165 Oui, monsieur Gaudreau, s'il vous plaît.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

2170 Alors votre question, je vais commencer à la situer, ma réponse, je vais commencer à la situer au niveau d'abord international. On se rappellera que la Convention sur la diversité biologique, qui a été adoptée par cent trente-huit (138) pays, a mis un principe dans la Convention, notamment en ce qui concerne les aires protégées, en disant que nous devrions, en matière de conservation, prendre des décisions s'appuyant sur le principe de précaution, et ne  
2175 pas attendre d'avoir toute l'information avant de protéger les territoires.

2180 Alors notre réflexion en matière d'aires protégées au Québec est un peu cela. Nous avons convenu que nous allions protéger au moins huit pour cent (8 %) du territoire et donc, de prendre une assurance nature en disant, même si je gère bien quatre-vingt-douze pour cent (92 %) du territoire, avec toute la connaissance que je devrais avoir, peut-être que nous allons échapper quelques espèces, peut-être que nous allons échapper quelques informations, alors nous prenons donc une assurance de protéger des territoires.

2185 Dans le cas de l'île René-Levasseur, c'est vingt pour cent (20 %) du territoire qu'on protège et donc, nous sommes comme trois (3) fois au-delà de notre orientation générale, et c'est aussi presque deux (2) fois ce que le rapport Brundtland suggérait, c'est-à-dire de protéger douze

pour cent (12 %) de la diversité biologique d'un territoire pour être en mesure de bien saisir, je dirais, la protection de l'ensemble du territoire.

2190 Et c'est pour ça qu'on applique, au niveau des aires protégées, le principe du filtre grossier. Lorsque nous sommes en mesure de protéger un ensemble d'écosystème représentatif, surtout lorsque ces écosystèmes sont relativement naturels, on peut prétendre effectivement que l'ensemble des espèces, qu'elles soient fauniques ou floristiques, vont suivre et donc, on va assurer cette forme de conservation.

2195 Ce qui n'empêche pas, comme je le disais au début, que sur les quatre-vingt-douze pour cent (92 %) du territoire ou, dans le cas de l'île René-Levasseur, sur les quatre-vingts pour cent (80 %) du territoire, qu'on ne se préoccupe pas d'une bonne gestion de la biodiversité, et qu'on intègre cette bonne gestion là dans les pratiques forestières ou autres.

2200 Nous souhaitons fortement de profiter justement de ces nouvelles aires protégées, de profiter de la proposition que nous faisons de mettre en place ce conseil de la conservation pour permettre à la fois, sur ces grandes aires protégées, de développer des priorités d'action, de développer des partenariats qui nous permettraient effectivement, si par exemple c'est le cas, 2205 d'identifier pour la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, un ensemble de programmes de recherche qui pourraient faire appel à la fois aux universitaires, aux professeurs, même aux étudiants des différents cégep, aux communautés qui agissent sur ces territoires – monsieur Picard nous a indiqué effectivement le rôle qu'il joue, qu'il pourrait jouer – d'autres utilisateurs.

2210 Parce que comme on vous l'a mentionné, nous allons maintenir certaines activités sur ces territoire, mais nous souhaiterions que les gens que nous allons maintenir dans une forme de privilège donc d'occuper et d'utiliser un territoire, une aire protégée, puissent aussi apporter une certaine contribution en matière de connaissances, et de rapporter de l'information.

2215 Alors nous espérons que cette nouvelle dynamique devrait faire en sorte que peut-être, effectivement, les budgets de recherche, les budgets consacrés à la connaissance vont peut-être, au lieu d'être éparpillés un peu partout sur le territoire, pourraient peut-être profiter effectivement de la présence d'immenses aires protégées, d'une volonté locale et régionale pour peut-être mieux cibler ces territoires-là aux fins d'études.

2220 Ce qu'on observe dans d'autres grands territoires, les grands parcs canadiens ou les grands parcs américains, où effectivement, les aires protégées deviennent des lieux de connaissances extrêmement importants, et dont on ne laisse pas le gouvernement seul pour acquérir cette information.

2225 Alors on souhaite effectivement que ça puisse créer un moteur à la connaissance.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230 Monsieur Paré, si vous permettez, juste un dernier point d'éclaircissement, toujours en rapport avec votre questionnement.

J'aimerais revenir auprès de monsieur Saint-Onge, de la Communauté innue de Uashat. La documentation au projet, concernant l'île René-Levasseur, nous indique qu'il y a pas de terrains de piégeage qui seraient associés à des membres de votre communauté.

2235

Est-ce que vous pouvez confirmer le fait ou nous dire si l'île René-Levasseur, en partie du moins, si elle fait l'objet pas d'une préoccupation mais d'un usage par les membres de chez vous. Monsieur Saint-Onge.

2240 **PAR M. BERNARD SAINT-ONGE:**

OK. Vous m'avez dit tout à l'heure, la porte d'entrée monts Groulx, c'est Baie-Comeau, nous autres on rentre, nos utilisateurs, par Port-Cartier, QCN, on utilise le train.

2245

C'est sûr qu'on fait pas un inventaire très scientifique; quand on voit des caribous, tu dis, approximativement cent (100), deux cents (200), trois cents (300). Je pense que l'original, il est moins dur à inventorier, parce que tu n'en as pas comme des troupeaux de caribous. Tu sais où sont les ravages.

2250

Il y a deux (2) familles qui utilisent les territoires, c'est la famille Saint-Onge et la famille Grégoire. Ils font du prélèvement au niveau d'animaux à fourrure, plus le caribou, plus ce qui est aquatique, castor, tout ce qui est poisson.

2255

Je pense qu'on arrive aussi dans un sens où on a des contrats de services avec la FAPAQ, il faut travailler ensemble, bonne harmonisation. Il va falloir, nous autres aussi, de notre bord, qu'on sorte nos statistiques. Ça, on commence à le faire, là, par chez nous.

2260

On n'a pas eu d'études comme Bersimis, il y a eu des études avec le Conseil Attikamek, mais avec nos utilisateurs, on commence à poser des questions sérieuses, on ramasse nos statistiques. Et puis il va falloir qu'on travaille en collaboration avec la FAPAQ.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2265

Monsieur Saint-Onge, je comprends de votre réponse que ça concerne, l'information que vous donnez, c'est par rapport aux monts Groulx et non pas l'île René-Levasseur; c'est bien ça?

**PAR M. BERNARD SAINT-ONGE:**

2270

Non, non, c'est juste monts Groulx.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2275

Monsieur Paré, votre seconde question?

**PAR M. SERGE PARÉ:**

2280 Oui, c'est un peu dérivé de la première, dans le sens que les espèces fauniques menacées ou risquant d'être menacées, c'est surtout des espèces fauniques qui sont apparentées aux forêts surannées.

2285 Ça fait qu'étant donné que l'île René-Levasseur, c'est une forêt surannée, il me semble qu'on devrait être plus précautionneux dans son exploitation. Dans le sens que, je fais partie de la table Kruger pour cette aire commune là, et puis il me semble qu'on va un peu vite dans l'exploitation forestière, on entre sans connaître, surtout pour la faune.

2290 Donc si j'étends un peu, là, à part l'aire protégée proposée, on devrait peut-être inciter la poursuite d'études sur les espèces. Là, comme j'ai pu comprendre, c'est toutes des espèces cynégétiques, mais quand on parle de biodiversité, on parle de grimpeaux, on parle de sittelles, on parle peut-être de batraciens ou etc. Donc c'est la biodiversité, ça fait qu'il faut pas se limiter aux espèces cynégétiques ou halieutiques.

Donc, il me semble qu'on va un peu fort dans ça.

2295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être un complément d'information, on a eu certains éléments à cette deuxième question là fournis tantôt par monsieur Beaudoin, par rapport aux autres espèces.

2300 Ministère de l'Environnement, monsieur Bertrand.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2305 En ce qui a trait à l'exploitation forestière, on vous rappelle que l'exploitation forestière, il n'y en a pas dans les deux (2) réserves de biodiversité proposées. C'est important de le dire, ce que vous nous soulignez je crois au début, c'est de dire l'exploitation au pourtour de l'aire René-Levasseur. C'est un peu la raison de votre intervention.

2310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Particulièrement avec d'autres espèces que celles exploitées commercialement.

**PAR M. SERGE PARÉ:**

2315 Ce que je peux dire, on va faire, comme la limite nordique de l'aire protégée proposée sur l'île René-Levasseur, la baie Memory, elle a une limite nordique, mais quand les abatteuses vont arriver à cette limite-là, je veux dire les animaux ont pas de limites, eux autres, ils ont pas une carte GPS, j'arrête là!

2320           Donc est-ce qu'il va y avoir des précautions qui vont être prises pour qu'aux alentours de la réserve écologique actuelle et de l'aire protégée, est-ce qu'il va pouvoir y avoir des zones tampons, des zones, OK, qui vont préserver une certaine intégrité du milieu, sans la protéger totalement, pour justement essayer de préserver le plus possible la faune.

2325           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Allons-y avec votre question spécifique, est-ce que c'est le cas, et on va aller auprès du ministère des Ressources naturelles pour la question des zones tampons autour des réserves écologiques, zones tampons forestières.

2330

          Ministère de l'Environnement, est-ce que vous pouvez donner une réponse rapide, précise sur le point?

2335           **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

          Écoutez, ce qu'on peut répondre, c'est de dire que le Conseil de conservation devra se pencher sur la question de l'exploitation en bordure et de refixer les priorités d'analyses d'espèces, d'études d'espèces, et de proposer des mesures particulières s'il y a lieu.

2340

          Ce n'est pas une proposition du ministère, au moment où on se parle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          C'est clair.

2345

          Monsieur Bergeron.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

2350

          Alors monsieur le Président, monsieur Paré, la question que vous soulevez devrait être adressée à tous les massifs de forêts surannées situées au nord du cinquantième parallèle au Québec.

2355

          Je vais plus loin dans ma réponse! À partir du moment où le ministère des Ressources naturelles, dans son analyse des modes de gestion, des stratégies d'aménagement, a intégré la variable biodiversité dans l'aménagement forestier durable, les spécialistes des secteurs se sont également posé la question: comment intervient-on dans toute forêt boréale située au nord du cinquante-cinquième, à dominance d'épinettes noires, de classe d'âge avancée, qui comporte dans certains cas une biodiversité particulière.

2360

          La réponse a été proposée, et nous sommes en voie de développement pour déposer des modalités de conservation de la biodiversité dans les forêts mûres; le ministère y travaille depuis plus de cinq (5) ans, et à partir du moment où le programme de mise en place d'une protection des écosystèmes forestiers exceptionnels a été mis en place, les gens



2365 d'aménagement forestier, avec les gens de la Direction de l'environnement forestier, se sont demandé comment on pourrait intervenir dans les forêts mûres.

Et les modalités de gestion qui sont prévues, notamment pour le CAAF de Kruger, à partir de l'automne 2003, prévoient des modalités de conservation de la biodiversité. Et comme le  
2370 disait Léopold, dans ce cas-ci, ces modalités ne vont pas prévoir des interventions auprès des espèces fauniques ou de l'habitat terrain des espèces fauniques, mais vont prévoir des interventions à l'étape ou à l'échelle du filtre grossier.

Alors ce qu'on va réserver est bien à l'extérieur du territoire proposé de la réserve de  
2375 biodiversité, ce sont des enclaves de forêts mûres qui seront maintenues sur le territoire en pérennité, dans lesquelles il n'y aura pas d'exploitation forestière.

Et au-delà de ces réserves de biodiversité dans lesquelles il n'y aura pas de ces milieux protégées dans le cadre d'un plan d'aménagement forestier, des méthodes de coupe, telles que  
2380 la coupe avec protection de la haute régénération et la coupe avec protection de la très petite tige marchande, seront mises en application, et surtout pour déployer un système de récolte basé sur la coupe mosaïque.

Donc l'ensemble de ces conditions, la coupe mosaïque, des coupes alternatives, de  
2385 même que des modalités de gestion de conservation de la biodiversité en vieilles forêts, proposé en septembre 2003 aux bénéficiaires de CAAF, fera en sorte qu'on va nettement améliorer la situation pour la protection des habitats forestiers. Et j'insiste, non pas pour la protection des espèces une par une, mais la protection d'habitats forestiers correspondant aux forêts surannées.

2390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, monsieur Paré, monsieur Paré a abordé la question des zones  
2395 tampons. Dans le cas des réserves écologiques, la section forêt, chez vous, aménage des zones tampons, est-ce que c'est le cas?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Présentement, il y a une disposition à l'intérieur du RNI, mes confrères de  
2400 l'Environnement pourront me répondre, pour laquelle on prévoit une zone tampon de soixante mètres (60 m) en bordure de toute réserve écologique.

Et dans le cas précis de la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, où le territoire est tout simplement immense, on parle de plus de deux cents kilomètres carrés (200 km<sup>2</sup>), il n'y a  
2405 pas d'inscription à proprement parler d'une zone tampon, le tout en raison de la superficie tout à fait massive de ce milieu-là.

Maintenant, la modalité prévue aux règles des normes d'intervention en milieu forestier devra s'appliquer, à savoir une bande de soixante mètres (60 m) en périphérie de la limite.

2410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour bien comprendre votre réponse, donc les zones tampons, toujours autour des réserves écologiques, il y a une question de superficie, est-ce qu'il y a un critère déterminé ou si c'est vraiment, quand c'est très grand, il y en a pas et quand c'est petit, il y en a une?

2415

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Monsieur le Président, la question a été posée au ministère des Ressources naturelles, il était clair que s'il avait été question de création d'une réserve de biodiversité de relativement petite superficie, enclavée dans un territoire sous aménagement forestier, il aurait fallu penser à des modalités particulières. Dans le cas présent, compte tenu de la très grande superficie, il n'en est pas question pour le moment.

2420

Toutefois, si à partir des travaux de la Table d'harmonisation de Kruger ou Uniforêt, qui que ce soit d'autre, suite aux études du ministère de l'Environnement, s'il appert que des mesures, en ce qui concerne une délimitation tampon, sont nécessaires, il est clair que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs recevra très bien les commentaires de son vis-à-vis gouvernemental, pour y aménager au besoin une forme de zone tampon s'il y a lieu, et après discussion avec les ministères.

2425

2430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On doit donc comprendre que c'est quelque chose qui est envisageable, qui s'applique pas dans le cas présent, mais dans le cas d'une réserve de biodiversité, non pas écologique, est-ce qu'une zone tampon pourrait faire partie des mesures particulières, si cette réserve de biodiversité là a une superficie plus restreinte?

2435

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Comme je le mentionnais, tout à fait, tout à fait.

2440

Dans le cas présent, d'une très grande réserve de biodiversité, ce n'est pas prévu d'aucune façon, mais à la mesure des travaux d'évaluation, la planification de l'aménagement forestier, des travaux de connaissance de nos confrères de l'Environnement, il appert que certaines portions de la réserve de biodiversité mériteraient des modalités spéciales, elles seront examinées certainement.

2445

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2450

Complément d'information, ministère de l'Environnement?

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2455

Très court complément, et on aurait une autre information à vous fournir concernant l'utilisation par les Autochtones, vous vous êtes posé une question tout à l'heure, on a une carte à présenter, si vous êtes d'accord.

2460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

2465

Alors effectivement, les zones tampons ont été instituées, dans le cas des réserves écologiques en milieu forestier public pour une raison très simple, pour vraiment nous permettre de mieux protéger des zones de petites superficies.

2470

Cependant, une fois qu'on a mis la règle en application, on n'a pas distingué les petites et les grandes, et nous avons deux (2) réserves écologiques de très grande superficie, qui sont celles de l'île René-Levasseur, de Louis-Babel, et celle de Matamec.

2475

Dans le cas des réserves de biodiversité, la nature même de ces réserves est qu'elles seront de grande superficie et nous nous assurons d'inscrire, à l'intérieur de ces réserves, la zone tampon; parce que sinon, les zones tampons, on n'en finira jamais. J'en mets une, et à côté de la zone tampon, il faudrait mettre une autre zone tampon.

2480

Alors nous nous assurons que les peuplements ou les écosystèmes qu'on veut protéger sont inclus dans le territoire.

2485

Cependant, et c'est ce que mentionnait monsieur Bergeron, c'est qu'au-delà de cette zone où arrête, de cette limite où arrête une réserve de biodiversité, il peut arriver des usages qui peuvent effectivement compromettre soit un corridor de migration, soit compromettre certaines espèces et là, il faut plutôt travailler dans le cadre d'autres, je dirais, d'autres lois ou d'autres façons de faire, sur des modalités. Et donc, c'est comme un autre créneau qui s'ajoute à celui qui est prévu dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2490

Vous faites référence à d'autres types de protection?

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2495

Monsieur le Président, si vous me permettez, on a produit une carte pour les besoins de la présentation ce soir, et ça résume les deux (2) pages 12 des documents de consultation, et c'est l'utilisation par les communautés innues des deux (2) aires dont il est question ce soir.

2500 On se rend compte que la réserve à castors de Bersimis, qui est réservée aux Innus de Betsiamites, c'est la majorité du territoire, et c'est pour cela qu'on a suggéré que cette communauté soit partie prenante dans le conseil de conservation, et on voit, à la limite nord-est, il y a un petit secteur de la réserve à castors de Saguenay qui concernerait le territoire des monts Groulx.

2505 Alors ça donne une idée de l'utilisation, par les communautés. Alors la majorité est vraiment du côté de Betsiamites, et une petite section, nord-est, utilisation par Uashat.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2510 Oui, et puis j'en profite pour vous dire que lorsqu'on aborde des thèmes avec plusieurs questions, et de plus en plus ça va être le cas dans les prochains jours, hésitez pas, je pense que ça va être un outil qui va aider tout le monde à nous remémorer où est quoi et qui fait quoi, également.

2515 Monsieur Paré.

**PAR M. SERGE PARÉ:**

2520 Me permettez-vous, monsieur le Président, une sous-question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y rapidement.

2525 **PAR M. SERGE PARÉ:**

2530 Monsieur Bergeron, coupe mosaïque, là on va rentrer plus technique, je sais que là, sur l'île, ils veulent deux (2) passes en cinquante (50) ans, ça respecte pas trop trop la biodiversité, à mon avis, donc une coupe mosaïque trois (3) passes serait plus logique, du point de vue de conservation de la biodiversité.

2535 Et une autre question aussi, les secs et sains, les chicots et les vétérans, ça c'est une question que les gens qui me connaissent vont rire, mais on sait que les débris ligneux et les chicots, il y a près de soixante-dix pour cent (70 %) de la faune québécoise qui y sont associés de près ou de loin, donc on sait qu'il va y avoir, il y a des discussions fortes sur ça, ça va être des choses à régler, le nombre de coupes mosaïques, trois (3) passes, deux (2) passes, et la conservation des débris ligneux dans la préservation de la biodiversité. Ça fait que ça, c'est des questions qu'il faudrait revenir tôt ou tard sur le sujet.

2540 Et puis une remarque, j'aimerais ça aussi que l'aire protégée proposée sur l'île René-Levasseur prenne de l'expansion aussi, comme sur les monts Groulx. Merci beaucoup!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2545 J'imagine qu'on va vous lire là-dessus.

**PAR M. SERGE PARÉ:**

2550 Oui, mais peut-être pas comme représentant du collège, mais autrement. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2555 Peut-être un élément d'information sur les derniers éléments fournis, monsieur Bergeron; rapidement, on aura l'occasion d'y revenir.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

2560 Rapidement, monsieur le Président, pour le moment il m'est impossible de vous donner l'heure juste en ce qui concerne les périodes de récoltes espacées aux cinquante (50) ans, selon l'idée d'une deuxième passe ou d'une troisième et autre, je ne peux répondre à cette question-là pour le moment.

2565 Toutefois, j'ajouterais que les modalités qui seront et qui sont proposées dans le cas de la récolte de Kruger sur l'île René-Levasseur sont tout à fait nouvelles et à caractère expérimental, et très différentes de d'autres aires communes, et dans d'autres territoires québécois.

2570 En ce qui concerne les débris ligneux, les chicots et autres, comme je le mentionnais, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs est à la recherche de moyens d'améliorer les habitats fauniques, ce qu'on dénomme les modalités de conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires communes. Il en sera question à partir de l'automne 2003, et l'entreprise qui est concernée aura cette discussion.

2575 Vous avez tout à fait raison pour ce qui est des modalités permettant la rétention de débris ligneux, de chicots, c'est à la base même des forêts anciennes qui supportent une faune associée à ces milieux, mais il m'est impossible de répondre précisément à savoir, est-ce qu'ils seront retenus ou non.

2580 Quoi qu'il en soit, ces aspects ont fait l'objet de discussions au ministère, au cours des dernières années, mais je ne peux répondre précisément pour le moment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2585 Merci, monsieur Bergeron.

**FRÉDÉRIC FOURNIER**

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous invitons maintenant un autre participant avant la pause, la seconde pause, monsieur Frédéric Fournier.

2595 **PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

Bonjour monsieur le Président, Frédéric Fournier, locataire de bail, utilisateur personnel et professionnel des monts Groulx.

2600 Tout d'abord, on parle des aires protégées, c'est super, mais comment ça va être fait, c'est-à-dire vers quoi qu'on s'enlign, vers un parc, et ça va être géré comment, et le respect des zonages, ça va être géré de quelle façon; est-ce qu'il y a des plans qui ont été faits dans ce sens-là.

2605 Si je regarde la carte du zonage qui est accrochée sur le mur, on constate qu'il y a déjà des plans, des plans déjà de faits au niveau récréotouristique ou d'utilisation du tourisme d'aventure, donc j'aimerais peut-être avoir de l'information là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2610

Peut-être nous indiquer, c'est un bail de quel type?

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

2615

Un locataire pour un camp.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2620

Villégiature?

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

Oui.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans quel secteur?

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

2630

Kilomètre 335. À côté du camp Nomade.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2635 On reviendra auprès du ministère des Ressources naturelles s'il y a des compléments d'information, mais peut-être commencer par: qu'est-ce qui arrive – on peut la généraliser aux autres baux de même nature – je vais vous poser une petite question technique avant qu'on ait les réponses, j'aimerais savoir de votre part si vous avez pris connaissance qu'il y avait des audiences publiques par les journaux ou si vous avez reçu à la maison...

2640

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

Par les journaux.

2645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez reçu à la maison une information?

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

2650

Non, du tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2655

Très bien.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2660

Je vais demander à monsieur Gaudreau de répondre. On est plusieurs à avoir des éléments, mais on va y aller avec Léopold au début.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2665

Commençons avec monsieur Gaudreau.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

2670

Alors comme nous avons indiqué, la gestion du territoire va être réalisée par le ministère de l'Environnement qui verra, effectivement, à impliquer le personnel qu'il faut pour s'assurer d'une implication correcte du plan de conservation, c'est-à-dire le respect des activités permises et interdites et de même que le respect des conditions associées à chacune de ces activités permises.

2675

Le deuxième élément, c'est que nous allons mettre en place ce conseil de conservation, qui est le gardien de ce que contient le plan, et qui verra effectivement à faire des propositions d'interventions au ministère, pour améliorer des situations de gestion ou pour nous aider à définir de nouvelles conditions plus facilitantes ou moins facilitantes sur le territoire.

2680 Troisièmement, nous avons l'intention effectivement de faire en sorte que le développement des activités sur ce territoire ne sera pas réalisé par le gouvernement mais sera réalisé par des entreprises, des individus de la région qui veulent mettre en place un certain nombre d'activités compatibles avec le territoire. Et nous allons passer des ententes de gestion avec ces organismes, définir dans un protocole des conditions de réalisation et donc, de faire en sorte d'impliquer directement ces organismes et ces personnes dans la gestion des activités de mise en valeur et de développement.

2685 Des partenariats également seront fait avec d'autres ministères. Nous avons indiqué que le ministère des Ressources naturelles va continuer à exercer un certain nombre de responsabilités, notamment par rapport aux lots de villégiature, au bail sur le territoire. La Société de la faune et des parcs, par la gestion de la faune.

2690 Donc nous allons nous associer avec d'autres partenaires pour faciliter la gestion de ce territoire. Ça, c'est les grands éléments d'ensemble.

2695 Pour plus ce qui concerne les baux eux-mêmes, Vincent, je pense que tu peux ajouter quelque chose?

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

2700 Je suis pas certain.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

J'ai pas de question en ce sens-là.

2705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2710 Excusez, monsieur Fournier, peut-être tout de suite préciser quelque chose, et le ministère des Ressources naturelles pourra revenir, est-ce qu'un détenteur d'un bail, et là on va prendre l'exemple d'un bail foncier, mais un bail de villégiature, avec le ministère des Ressources naturelles, est-ce que dans ce que vous dites, compte tenu de la durée d'un bail, on validera avec le ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'un titulaire d'un droit pareil, actuellement, a à craindre que dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans, ou dans douze (12) ou dans quatorze (14), ou dans vingt-deux (22), que les orientations de gestion, au niveau des orientations de conservation, pourraient l'amener à perdre ce bail-là lors de son renouvellement ou pas, ou autrement.

2715 Est-ce qu'il y a une crainte qui pourrait être fondée sur ça?

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

2720 Alors nous avons voulu, effectivement, faire ces aires protégées en faisant en sorte de ne pas faire par exprès pour mettre à l'extérieur des aires protégées des gens qui étaient déjà ou qui



pratiquaient des activités, qui étaient déjà sur le territoire, et qui n'étaient pas nécessairement incompatibles avec la protection.

2725

De façon générale, nous pouvons considérer que les activités que pratiquent par exemple des villégiateurs ne sont pas nécessairement incompatibles avec une grande réserve de biodiversité, en autant que nous sommes en mesure de gérer certaines normes. Comme par exemple, on a indiqué au niveau de l'usage du bois pour le chauffage.

2730

Et donc, en fonction des conditions qu'on fixe au départ, il est peu probable, effectivement, que nous ayons à dire à un villégiateur, après cinq (5) ans, dix (10) ans, tu n'es plus le bienvenu dans une aire protégée.

2735

Cependant, le principe de base sera toujours le même, c'est: est-ce que l'activité qu'on permet et les conditions de réalisation de ces activités permettent vraiment de sauvegarder la biodiversité. Et s'il arrivait que la connaissance sur le territoire montre qu'effectivement, il y a difficulté de maintenir un usage et de faire la protection, il faudra trouver à ce moment-là des solutions alternatives.

2740

Et il est prévu de réviser le plan de conservation après un certain nombre d'années, et ce serait dans le cadre de cette révision qu'on verra, effectivement, s'il y a lieu d'apporter certaines modifications.

2745

Et dans le cas des baux de villégiature, le ministère des Ressources naturelles pourra mieux expliquer que moi comment ça fonctionne, mais il y a des procédures, effectivement, facilitantes de faire en sorte qu'un occupant qui a eu, pendant un certain nombre d'années, un privilège et des droits sur un territoire, puisse d'une façon quelconque être soit compensé ou soit de différentes façons.

2750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2755

Si vous permettez, on va demander à monsieur Bergeron ou à sa collaboratrice sur le dossier précis, qu'est-ce qui en est.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

2760

Je vais y aller avec quelques points généraux, et madame Teufel complétera par la suite.

Au départ, il faut savoir que les baux de villégiature sont des droits de nature foncière émis à un client, un utilisateur du territoire public, et il est clair que ces droits ne sont pas des droits de chasse ou de pêche, mais strictement des droits de nature foncière.

2765

En deuxième lieu, nous pourrions imaginer que dans certains cas, qui seront déterminés par le ministère de l'Environnement, associées à un bail de villégiature donné, il puisse y avoir

des directives ou des contraintes en ce qui concerne la cueillette de bois de chauffage ou le déboisement d'un terrain loué.

2770

C'est une possibilité, et le ministère de l'Environnement statuera selon le cas.

En ce qui concerne la gestion de ces baux, ce que nous voyons aujourd'hui sera ce que nous verrons dans les mois à venir, à savoir le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, son secteur territoire, procédera avec sa clientèle au renouvellement des baux annuels, comme c'est le cas aujourd'hui.

2775

Sur un quatrième point, il est à noter également que dans ce conseil de gestion qui va regrouper les deux (2) territoires des réserves de biodiversité, il y aura un représentant du secteur du territoire du ministère, qui sera bien sûr à l'écoute de sa clientèle de villégiature, qui sera au sein même du conseil de gestion. Donc les détenteurs de baux seront bien servis.

2780

En dernier lieu, dans la mesure, comme signalaient nos confrères du ministère de l'Environnement, il y ait un retrait des droits, il y a des mesures de compensation et des mesures de localisation. Mais ce que nous comprenons bien, comme ministère partenaire, c'est qu'à ce jour, les baux, l'objectif est de maintenir les baux tels qu'ils existent. C'est l'objectif présent.

2785

Si madame Teufel veut rajouter quelque chose sur ça.

2790

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être préciser qu'est-ce qui en est, quelle est la durée d'un bail de villégiature, pour ceux qui en ont pas et qui voudraient le savoir, pour un; pour deux, de quelle façon ils sont renouvelés, est-ce que c'est un renouvellement automatique, et dans quels cas ils peuvent ne pas être renouvelés.

2795

Est-ce qu'il y a des conditions de non-renouvellement, est-ce qu'il y a des normes de respect? C'est un bail, c'est un contrat.

2800

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Monsieur le Président, on va laisser madame Teufel répondre.

**PAR Mme DOMINIQUE TEUFEL:**

2805

Alors pour ce qui concerne les baux, ils sont renouvelés sur paiement du loyer à chaque année. C'est des baux tacites renouvelés sur un paiement du bail.

Et puis il y a une clause au bail qui dit qu'on peut révoquer le bail, mais là, j'ai pas de copie du bail ici. Je pense, pour intérêt public.

2810

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2815 À ce moment-là, ce serait peut-être de vérifier et de nous fournir ultérieurement, mais rapidement, l'information précise. En vous remerciant.

Monsieur Fournier.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

2820 Dans mon cas, je suis à l'extérieur de la zone protégée, moi, je suis juste en fait en bas de "Accueil et services", je voulais savoir en plus de tout ça si cette zone-là...

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2825 Vous êtes dans la partie blanche?

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

2830 Oui, exactement, où la petite flèche est présentement.

Je voulais savoir si, éventuellement, cette zone-là pouvait éventuellement devenir une zone protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2835 Ministère de l'Environnement.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2840 Ce n'est pas prévu, au moment où on se parle.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

2845 Dans mon cas, ça fait mon affaire!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2850 Merci, monsieur Fournier.

Une seconde question?

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

2855 Oui. J'avais une autre question, à propos encore du zonage, je vois les zones d'accueil et de services qui sont énormes; je crois pour de trois cents (300) à cinq cents (500) utilisateurs des monts Groulx par année, je crois que le terrain de camping est quand même assez grand.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2860 J'imagine que votre question, c'est pourquoi faire une zone d'accueil de telle ampleur, c'est quelque chose comme vingt pour cent (20 %), dix pour cent (10 %) ?

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2865 On va vous donner la réponse, il y en a deux (2) qui sont prêts à répondre. Alors c'est Vincent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2870 Vous êtes le gagnant, monsieur Gerardin. On vous écoute!

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

2875 Écoutez, on n'a pas raffiné notre zonage à ce point de calculer combien il va y avoir de personnes qui vont utiliser ces terrains de camping. On s'est simplement dit, on va faire un zonage et la zone d'accueil, on va essayer de la concentrer là où l'accueil devrait se faire.

2880 On l'a mis sur le bord de la route et on s'est dit, bon, est-ce qu'on fait une petite zone d'accueil qui va sur deux cents mètres (200 m) à l'ouest de la route et après ça, on revient dans la zone III, on trouvait que c'était un petit peu compliquer les choses.

2885 Mais on est tout à fait conscient par exemple, connaissant qu'ici, dans cette zone-là, il y a des projets déjà par Les Amis des monts Groulx, de sentiers, il y a rien qui empêchera d'avoir un sentier et que les gens viennent se promener.

2890 Tout ce qu'on cherche à dire, c'est que pour l'instant, ce qu'on propose comme zone d'accueil, c'est plutôt la partie ouest de la route. Ces choses-là pourront évoluer en fonction des discussions qu'il y aura au conseil de conservation.

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

2895 Ce que je voulais dire, par humour, c'est qu'à trois cents (300) à cinq cents (500) utilisateurs par année, même si ça montait à mille (1000) utilisateurs par année, je crois qu'avoir une gestion, avoir des gens avec un poste d'accueil et des gens là en place pour gérer cette zone-là, en tout cas, je le sais pas, je pense que si un des buts de créer un parc, c'est une certaine rentabilité, je crois que c'est pas possible.

Mais ça, c'est mon opinion personnelle.

2900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur ce, nous allons prendre une brève pause.

Oui, rapidement.

2905

**PAR M. FRÉDÉRIC FOURNIER:**

Oui, très rapidement. Je suis impliqué au niveau de l'expédition scientifique que monsieur Gerardin a parlé tout à l'heure. Au niveau des animaux de bât, on a pris une décision au niveau de ces animaux, on a pris la décision d'utiliser, si c'est possible bien sûr, des ânes.

2910

Les ânes, ils ont un sabot qui est fait de manière qu'il abîme pas beaucoup le sol, en fait il abîme le sol de façon qu'un humain marche, au même endroit. Et puis ils se nourrissent de végétaux existants dans la forêt, donc il y a pas de dispersion d'avoine ou de grains autres que les plantes existantes dans les monts Groulx.

2915

Donc je crois que l'élimination des animaux de bât, en fait il y a peut-être une gestion qui peut être faite, en fait, et non pas un gros X.

2920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur ce dernier élément-là, peut-être vérifier si l'information fournie a été prise en compte dans votre proposition.

2925 **PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Pouvez-vous me répéter, j'ai pas compris votre question.

2930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le fait que dans le cas des ânes en particulier, comme animal de bât, les conditions particulières par rapport à la taille, le poids et le type de nourriture, c'est pris en compte pour les usages permis et interdits.

2935 **PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Ici, ce qu'il faut comprendre, nous sommes devant vous avec des propositions. Vous avez dû observer, très souvent, ce que nous disons, c'est: faites des propositions et on les analysera.

2940

C'est évident que quelquefois, on peut avoir l'air d'avoir une position catégorique, c'est quelquefois aussi pour susciter des réactions, pour voir si ça pose des problèmes, et de voir si,

éventuellement, une proposition claire peut être déposée, et justifiée, et à ce moment-là elle sera analysée par le ministère.

2945

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la meilleure façon, ça va être par un moyen, et d'ailleurs vous voyez que ça fonctionne, ça réagit.

2950

Merci, monsieur Fournier.

On prend une pause, on va reprendre dans une dizaine de minutes pour terminer à onze heures (11 h).

2955

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

2960

**REPRISE DE LA SÉANCE  
GEORGES VENNE**

2965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous poursuivons donc nos travaux et nous invitons immédiatement un autre participant à se joindre à nous, c'est-à-dire monsieur Georges Venne. Vous étiez pas loin, monsieur Venne!

2970

**PAR M. GEORGES VENNE:**

Non! Bonsoir, monsieur le Président.

2975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir, on vous écoute.

**PAR M. GEORGES VENNE:**

2980

Est-ce que je peux commencer par une proposition?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2985

Allez-y, on vous écoute.

**PAR M. GEORGES VENNE:**

J'aimerais voir la carte, monsieur le Président, qu'on avait tantôt.

2990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Celle?

2995

**PAR M. GEORGES VENNE:**

Celle qu'on avait durant la pause.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3000

On en a vu quelques-unes, je sais pas – bon, allez-y, allez-y. Excellente proposition, je pense que ça va être plus facile pour tout le monde.

C'est bien celle-là?

3005

**PAR M. GEORGES VENNE:**

Exactement, c'est bon, ça.

3010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute, monsieur Venne.

**PAR M. GEORGES VENNE:**

3015

Moi, je proposerais qu'il y ait un secteur qui soit enlevé de dans l'aire, à partir de la rivière Beupin je crois, rivière Beupin, qu'on peut voir comme ça, là. Je sais pas si vous avez – en descendant vers le sud-est; un peu plus loin, descendez vers le sud-est, maintenant. Comme ça, c'est ça.

3020

À partir de là en allant vers le nord, ça pourrait être exclu, parce qu'il y a un fort potentiel minier, je crois, dans ce secteur-là. Rockwell Venture et Falcon Bridge ont dépensé plusieurs millions de dollars dans le secteur, et puis ils ont fait des belles découvertes en cuivre, nickel et cobalt. Et puis Rockwell Venture déclarait qu'il peut y avoir des gisements comparables aux gisements de Voisy Bay.

3025

Alors je vais vous donner un exemple, moi je suis président de Gabriel Exploration, une petite compagnie qui fait de l'exploration minière, et puis si une compagnie d'exploration ou un prospecteur fait une découverte sur un des "claims" en bordure de l'aire protégée, et qu'on se rend compte que le gisement majeur ou s'il y a un gisement qui touche à l'aire protégée, à ce moment-là, est-ce qu'on va pouvoir agrandir le terrain minier et empiéter sur l'aire. Ça, c'est ma première question.

3030

La proposition était qu'on garde un secteur partir de la rivière Beupin en s'en allant vers le nord, je pense que c'est la zone 1 qu'on voit sur l'autre carte.

3035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ministère de l'Environnement!

3040

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

On peut vous présenter l'autre carte pour le zonage, là.

3045

La proposition du ministère de l'Environnement est ce territoire-là. On prend note de la proposition que vous nous faites et que probablement vous allez soumettre si c'est votre intérêt de le faire.

3050



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais monsieur Venne...

3055 **PAR M. GEORGES VENNE:**

Est-ce que je peux la soumettre maintenant ou je peux vous l'envoyer par Internet, peut-être.

3060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais si vous la soumettez immédiatement, c'est que vous avez pas besoin d'autres informations; c'est ça les critères que je donnais en tout début.

3065 Si pour vous, c'était votre opinion qui est basée là-dessus, vous voulez pas toucher à d'autres sujets, on veut pas qu'on considère huit (8) propositions comme huit (8) mémoires dissimulés au travers d'une audience.

3070 Si pour vous, c'est votre position, vous voulez en faire part officiellement à la Commission, c'est oui, mais on vous demande, à condition que vous ayez pas besoin d'autres informations pendant les autres séances, demain, après-demain.

3075 Sinon, gardez-la pour à la fin de la séance des parties publiques, ce qu'on fait cette semaine, et faites-la parvenir après.

**PAR M. GEORGES VENNE:**

D'accord.

3080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3085 Mais que ce soit aujourd'hui ou que ce soit dans trois (3) jours ou dans trois (3) semaines, vous êtes libre de le faire. Mais ce qu'on veut éviter, c'est que vous en fassiez une ce soir et puis que demain, ce soit différent, et puis qu'il y en ait une autre différente après. C'est pour vous faciliter votre tâche, tout simplement.

**PAR M. GEORGES VENNE:**

Je comprends.

3090

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on va la recevoir quand vous voudrez la déposer à la Commission.

3095

**PAR M. GEORGES VENNE:**

3100 Mais à ce moment-là, ce que je pourrais suggérer peut-être, c'est que ce soit pas coulé dans le béton ça non plus, peut-être qu'on pourrait donner quelques années au ministère et aux compagnies d'exploration, quelque chose comme cinq (5) ans, six (6) ans, pour faire une étude approfondie dans ce secteur-là, parce qu'il semblerait qu'il peut y avoir des gisements de taille mondiale, dans le secteur là-bas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3105 Oui, mais vous avez bien compris, monsieur Venne, je vas faire un petit résumé de ce que vous faites, ça va arriver à l'occasion, et puis quand j'erre, vous vous gênez pas, tapez pas trop fort mais corrigez s'il y a lieu.

3110 Mais ce qu'on a compris tantôt de la part du ministère, c'est d'une part, c'est que la proposition, elle s'appuie sur un terrain qui a été mis en réserve. Ça veut dire que présentement, il y a pas d'exploitation minière sur les terrains auxquels vous faites référence qui est prévue. C'est vers ça qu'on s'en va, c'est ça qui est proposé par le ministère de l'Environnement.

3115 On a entendu également, de la part du représentant du ministère des Ressources naturelles, qu'en ce qui concerne les mines, cette position-là qui est déposée a été discutée avec les autorités du ministère des Ressources naturelles.

C'est bien ça, monsieur Bergeron?

3120

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Oui, monsieur le Président, tout à fait.

3125 Comme je le disais, dans le processus de délimitation de toute réserve de biodiversité, nous avons participé; pour chacun des secteurs du ministère, une analyse des potentiels et des contraintes associés à chacune de ces aires protégées là a été réalisée.

3130 Bon évidemment, on a le résultat des monts Groulx mais on verra tantôt le résultat de l'Abitibi et ainsi de suite. Cette démarche est en cours.

Et dans chaque évaluation des potentiels et contraintes, le secteur des mines a participé pour identifier deux (2) choses: des droits miniers existants et enregistrés dans la banque des droits miniers, de même qu'une évaluation des potentiels.

3135

3140 Et effectivement, en ce qui concerne le mont Groulx, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs reconnaît qu'il y a un potentiel minéral pour le territoire; reconnaît également que des travaux réalisés dans les années soixante et les derniers travaux réalisés entre la période 1990 et 1995 ont démontré qu'il y avait des indices qui, comme vous le soulignez extrêmement bien, sont nombreux.

Toutefois, au cours des dernières années, il n'y a pas eu d'enregistrement de titre minier; conséquemment, il n'y avait pas d'activité minière à l'intérieur du territoire délimité.

3145 Et lorsque le secteur des mines, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et  
des Parcs et le gouvernement du Québec avaient à conjuguer avec les requêtes de d'autres  
groupes de la société, avaient à conjuguer avec des requêtes de d'autres ministères et  
organismes publics, avaient à conjuguer avec les propositions de son propre ministère, devant  
l'absence de titre enregistré à l'intérieur du périmètre délimité, devant l'absence de travaux  
d'exploration réalisés, d'un commun accord, et au niveau du gouvernement du Québec, la  
3150 proposition a été déposée sous la forme d'un décret gouvernemental dans lequel, comme nos  
confrères de l'Environnement l'ont très bien illustré, dans une aire protégée, quelle que soit sa  
catégorie, au Québec comme à l'international, il n'y a pas d'exploitation énergétique, il y a pas  
d'exploitation forestière, il y a pas d'exploration minière et il n'y a pas d'exploitation minière.

3155 Toutefois, les droits miniers existants en périphérie du territoire proposé de ce soir  
comportent, comme vous le savez très bien, des droits miniers abondants, c'est le cas de Falcon  
Bridge, à l'est, avec un parc de plus de mille deux cents (1200) "claims", et il est clair que  
l'intégrité et le respect de ces "claims" se fera dans toute sa grandeur. À savoir que les titulaires  
des titres pourront explorer, déployer les phases avancées d'exploration, exploiter s'ils le jugent  
3160 pertinent et remettre en état.

En d'autres mots, tout le cycle de l'exploration et de l'exploitation pourra se poursuivre  
jusqu'au mètre voisin de la limite. Et présentement, nous avons vérifié, tous les titres miniers en  
périphérie sont respectés dans leur entière intégralité.

3165 Alors pour résumer brièvement, cette décision a été prise par le gouvernement, dans son  
ensemble, et les conditions déterminées par décret nous disent clairement, à l'intérieur, pas  
d'exploration ni d'exploitation minière.

3170 Toutefois, le ministère des Ressources naturelles s'assure que lorsqu'un industriel, une  
compagnie d'exploration ou autres ont engagé une réservation de titre en payant les droits  
correspondants, y mènent des travaux d'exploration parce qu'ils paient leur facture à tous les  
deux (2) ans et autres, il y aura un plein respect, et vraisemblablement, dans aucun cas, des  
aires protégées.

3175 Je vais demander à mon confrère Abdelali Moukhsil d'apporter des précisions s'il le juge  
nécessaire. Monsieur le Président, vous acceptez?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180 Monsieur Moukhsil.

3185

**PAR M. ABDELALI MOUKHSIL:**

3190 Je pense que Jean-François a tout dit. Il faut dire que le ministère lui-même, dans le secteur des mines, par le biais de Géologie Québec, a mis au-delà d'un million de dollars (1 M\$) entre 92 et 95 dans ce secteur, et puis on sait qu'il y a un potentiel minéral, mais à l'ouest, le potentiel minéral est aussi fort parce que Falcon Bridge, la compagnie dont on a parlé tout à l'heure, sont là encore, et puis ils ont fait beaucoup de travaux.

3195 Tu faisais allusion à Rockwell Venture, c'est aussi à l'est de l'aire protégée. Donc je sais pas si je peux ajouter quelque chose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3200 Monsieur Venne, pour vous et pour tout le monde, c'est parfaitement clair, la nature juridique a été expliquée du territoire, qu'est-ce qui en est présentement.

3205 Maintenant, pour aller jusqu'au bout du raisonnement, on va le faire tout de suite, advenant que serait envisagé le retrait d'une partie du territoire, ça pourrait être celui-là ou un autre, comment le ministère devrait procéder pour changer ce qui est déjà – ce sur quoi il y a déjà un statut de protection juridique, comme vous l'avez si bien dit au tout début, dans votre exposé de présentation.

Ministère de l'Environnement.

3210 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Monsieur le Président, il y a un article ou des articles clairs dans la loi, que Léopold Gaudreau va vous résumer ou va vous faire part des articles.

3215 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Alors le gouvernement, effectivement, prend par décret une décision de mettre en réserve un territoire, et il prend aussi par décret la décision de mettre en réserve définitive des territoires.

3220 Cependant, le gouvernement pourrait effectivement modifier les limites d'un territoire, c'est l'article 44 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, donc le gouvernement pourrait modifier les limites d'un territoire en aire projetée ou en aire définitive, pourrait abolir le territoire sur proposition du ministre. Au préalable, il devrait y avoir consultation du public et, bien sûr, décision gouvernementale.

3225 Alors c'est pas propre aux réserves de biodiversité, tous les territoires au Québec en aire protégée, qu'il s'agisse de parcs, réserves écologiques, de réserves de biodiversité, de réserves aquatiques, tous les territoires disposent de cette possibilité du gouvernement de défaire ce qu'il a déjà fait, mais en utilisant un processus particulier.

3230

Et de façon générale, c'est le même processus qu'on suit pour la modification d'une limite ou son abolition que le processus qu'on suit pour la création d'une aire protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3235

C'est clair.

Monsieur Venne ou si vous permettez, monsieur Bergeron du ministère des Ressources naturelles.

3240

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

3245

Oui, monsieur le Président, si vous permettez un bref commentaire, dans la tourmente des discussions entre les ministères et le ministère et ses partenaires, la question nous a été posée au cours des derniers mois, entre nous et entre nous et l'extérieur, qu'advenait-il si un professionnel de l'exploration minière trouvait, à l'intérieur des limites du territoire en question, un indice de surface, par des travaux de géologie de surface, lui permettant d'inférer un potentiel élevé.

3250

Nos confrères du secteur des mines ont évalué une position sur la question et il est clair que pour inférer et confirmer un tel potentiel, il doit y avoir un permis d'exploration émis, et présentement, les territoires, selon la Loi sur les mines et non pas la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les territoires en question sont soustraits au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière et à l'exploration minière.

3255

Or, légalement, le territoire en question, par l'acte du ministre responsable des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, sont exclues toutes formes d'exploration, dans le cadre actuel.

3260

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci de la précision.

3265

Si vous le permettez, peut-être en profiter pour ajouter un élément d'information et de clarification supplémentaire.

3270

Comment doit-on comprendre l'article 34 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel quant aux activités d'exploration minière, gazière, pétrolière, de recherche, à l'article F et I où, dans un premier temps, vous définissez, dans le chapitre 3, évidemment, vous définissez que des activités sont interdites, on arrive au dernier point:

"Sous réserve des mesures les autorisant et prévoyant leurs conditions de réalisation dans le plan de conservation."

3275

I: Les activités d'exploration sous certaines conditions particulières.

Comment le comprendre.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

3280 Alors la question des mines est une question qui est débattue largement au niveau international dans le cadre des aires protégées parce que d'une part, on sait qu'il peut y avoir, sur un territoire, un potentiel minier, sans qu'il y ait un titre; il peut y avoir des potentiels miniers et un titre; et ce n'est pas tous les titres qui font l'objet d'activités d'exploration.

3285 Et donc, on se retrouvait dans le passé, au niveau des aires protégées, avec impossibilité de faire une aire protégée parce qu'il y avait un potentiel minier ou des titres miniers, mais sans qu'il y ait vraiment d'impact sur le territoire.

3290 Alors la communauté internationale a réfléchi à la question et a fait un certain nombre de propositions, et le gouvernement du Québec, dans le cadre de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, est probablement un des premiers états à aller aussi loin dans cette question, et il est prévu que d'abord, s'il y a pas de potentiel minier, c'est simple, le ministère des Ressources naturelles soustrait au jalonnement. Alors on vient de régler la question.

3295 S'il y a un potentiel minier réel, important, et qu'il n'y a pas de "claim" minier, alors il a été convenu, dans le cadre de la loi, que le ministère des Ressources naturelles pourrait, sur ces territoires-là, mettre en réserve à l'État, en vertu de la Loi des mines, ces portions de territoire. Et cette mise en réserve à l'État permet à ce moment-là au ministère des Ressources naturelles d'imposer des conditions particulières d'exploration.

3300 Et ces conditions particulières portent à la fois sur le temps, c'est-à-dire pendant combien de temps je peux explorer le territoire, et portent également sur les conditions mêmes de l'exploration.

3305 Il a été convenu que si on satisfaisait ces deux (2) conditions, il était possible de satisfaire les obligations d'une aire protégée tout en permettant certaines activités d'exploration minière. Et donc, c'est ce que nous permet l'article 34.

3310 C'est pas le cas dans le territoire qui nous concerne mais sur d'autres territoires, soit les projets de parc dans le nord, ou encore des territoires ailleurs sur le territoire du Québec, nous avons de ces réserves à l'État dans des aires protégées, et il y a une entente qui est convenue entre le ministère des Ressources naturelles, auquel est partie prenante la Société de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Environnement, qui fixe des conditions dans le temps, par exemple quatre (4) ans avec une extension de six (6) ans, et si on n'est pas rendu par exemple  
3315 après quatre (4) ans ou après six (6) ans à telle étape du processus, la compagnie minière accepte d'abandonner ses titres miniers et on fait une aire protégée; s'il est rendu à une étape qui permet de mettre en exploitation le territoire et puis là, c'est le contraire, c'est l'aire protégée qui recule.

3320           Alors c'est ça qui nous permet, effectivement, de créer des aires protégées même sur certains territoires où il y a une certaine forme de potentiel, et pour lesquels on n'a pas terminé l'ensemble de l'examen géologique.

3325           Mais s'il y a un "claim" minier, étant donné qu'on peut pas imposer des conditions sur un "claim" minier, bien, il peut pas y avoir un "claim" minier et une aire protégée. C'est toute la nuance de cet article 34 F.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3330           Je vais vous demander d'y revenir pour qu'on comprenne comme il faut.

3335           L'article, si je comprends bien, autorise l'exploration sous certaines conditions, entre autres que ce soit nommément prévu dans la proposition du plan de conservation. Mais c'est pas antinomique, s'il y a de l'exploration et si c'est intéressant au sens de l'exploitation, je comprends que les conditions pourraient s'étaler dans le temps, sauf si c'est incompatible avec les objectifs de conservation.

3340           L'objectif de conservation, dans une aire protégée, dans une réserve de biodiversité et exploitation, là on parle d'exploitation minière, non pas d'exploration? Exploration? Mais exploration...

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

3345           On parle juste de l'exploration, juste l'exploration.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

                  Mais l'exploration pour explorer, pour savoir si c'est intéressant?

3350           **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

                  Oui. Parce que c'est souvent ça, ça commence par là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3355           Oui, oui, ça, je comprends très bien, ça commence par de l'exploration. Et on sait que ça coûte cher, aussi, l'exploration.

3360           Donc aussi, c'est pas, quand je dis antinomique, je vois là-dedans, je peux me tromper, mais pourquoi qu'une compagnie investirait en exploration, dans une aire protégée, sous certaines conditions, sinon que pour conduire à l'exploitation. Et là, comment rendre ça compatible avec une aire protégée.

3365 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Alors nous savons qu'il y a très très peu de "claims" qui font l'objet d'exploration qui en arrivent à une mine. Et donc, les sociétés, effectivement, prennent des risques et souvent, ils veulent prendre le risque jusqu'au bout, ils veulent s'assurer, effectivement, qu'on n'a pas levé un potentiel probable sans avoir vérifié de façon précise sur le terrain, est-ce que ce potentiel était véritable ou non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3375 Vous me permettrez d'avoir encore une interrogation, à savoir pourquoi qu'une compagnie X ou une autre investirait de l'argent dans une phase d'exploration, dans une aire protégée désignée par le gouvernement, et simplement, pas au sens péjoratif, mais uniquement pour savoir s'il y aurait eu une exploration rentable et intéressante.

3380 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Je prendrais un exemple après, mais d'une part, ce risque-là, l'entreprise minière, je comprends, la prend continuellement, parce que d'une façon générale, comme je vous dis, il y a très très peu de "claims" miniers qu'on explore qui finissent par une exploitation. Donc le risque, il est toujours là.

Sauf que dans une aire protégée, si on n'avait pas cette disposition-là, le risque, ils peuvent même pas le prendre. Premièrement.

3390 Et je prends l'exemple du projet de réserve écologique de Matamec, que les gens connaissent bien dans la région. Nous avons pu créer la réserve écologique sur une portion et il restait toute une portion de cette réserve pour laquelle il y avait un potentiel minier, et avec un nombre incalculable de "claims".

3395 Nous avons passé une entente avec l'entreprise minière, qui a fixé effectivement des conditions d'exploration. Il avait été convenu qu'après six (6) ans, six-sept (6-7) ans, si ces conditions d'exploration nous amenaient pas à un potentiel minier véritable, la compagnie acceptait d'abandonner leurs "claims" et donc de retourner le territoire au gouvernement et on en ferait une aire protégée.

3400 Ce qui a été possible sur à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) du territoire. Et là, il reste un autre petit vingt pour cent (20 %) pour lequel il y aura une prolongation, effectivement, pendant quatre (4) à six (6) années, pour vérifier effectivement les éléments des potentiels véritables. Et si, après ces quelques années, c'est pas possible, bien, l'ensemble du territoire sera protégé.

3405 Ce qui nous a donc permis, si on n'avait pas eu cette clause-là, on n'aurait absolument pas pu protéger quatre-vingts pour cent (80 %) du territoire, il aurait fallu attendre de toute façon que l'exploitation se fasse, que l'entreprise minière juge que c'était possible ou non.



3410 Pendant ce temps-là, on aurait pu avoir de l'exploitation forestière, on aurait pu avoir l'établissement de lots de villégiature.

Alors finalement, dans cette situation-là, on a pu protéger l'ensemble des autres activités qu'on voulait interdire, prendre un peu de temps pour une activité qui s'appelait activité minière, de bien contrôler sur le territoire l'ensemble des gestes qui étaient posés, faire en sorte que lorsque l'entreprise sortirait parce qu'il y a pas de potentiel, nous aurions encore un milieu extrêmement intéressant à conserver.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3420 Une dernière question mais on va avoir l'occasion d'y revenir, mais peut-être poser mon interrogation et peut-être que ça va la régler facilement, mais on va revenir, monsieur Gerardin, on vous oublie pas, j'ai juste peur d'oublier la suite de ma question.

3425 Donc on doit comprendre que c'est strictement l'exploration, donc c'est pour assurer l'exploration, pas l'exploitation, c'est pas visé pour l'exploitation. Si c'était le cas et que c'était un gisement extraordinaire, et si c'était le Klondike, pour modifier le statut du parc, on va revenir à votre question initiale, la question de monsieur Venne, et là, il y aurait modification de décret.

3430 Ce serait la seule avenue possible; est-ce que je comprends comme il faut?

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

3435 Absolument. Si après par exemple quatre (4) à six (6) ans, l'entreprise démontrait au gouvernement qu'il faut exploiter, à ce moment-là, le gouvernement devrait prendre une décision, s'il accepte d'exploiter, il doit prendre la décision d'abolir le décret créant cette aire protégée projetée.

3440 Et ce que je vous ai dit ne s'applique que pour les réserves de biodiversité, réserve aquatique projetée. Ça ne s'applique pas à l'exploration minière lorsque le statut est définitif. Donc c'est dans la période effectivement qui ne peut pas être plus longue que quatre (4) à six (6) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3445 D'où le quatre (4) à six (6) années.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

3450 Oui.

3455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste avant de vous revenir, je voudrais m'assurer auprès du ministère des Ressources naturelles, un "claim" minier, c'est bon pour combien de temps? Je dis "claim" parce que je vous l'ai entendu dire et puis je pense que le mot "claim", il y a eu une interrogation au tout début, on peut l'utiliser, je pense.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Je vais laisser répondre mon collègue Abdelali Moukhsil. On a déposé, il y a quelques minutes, un document explicatif sur la nature des "claims" miniers, au secrétariat, mais monsieur Moukhsil va répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être nous répondre sur le point précis, un "claim" minier, une fois qu'on l'a obtenu, c'est bon pour combien de temps, et c'est renouvelable à quelles conditions et révoquant à quelles autres?

**PAR M. ABDELALI MOUKHSIL:**

OK, mais je vais pas compliquer l'affaire. "Claim", ça se dit en anglais, mais en vrai français, c'est un permis. Donc un permis pour la recherche de substances minérales.

Et puis normalement, ça a une durée de deux (2) ans. Mais si on veut le garder, il faut faire des travaux d'au moins cinq cents dollars (500 \$) par "claim", et ça, ça dépend aussi des régions, si on est au nord du cinquante-deuxième parallèle ou au sud.

Mais en général, un "claim", ça a cinquante-trois hectares (53 ha) et puis quand on l'a, on l'a pour deux (2) ans, et si on veut le garder, pour renouveler, il faut cinq cents dollars (500 \$) par "claim", de travaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. On va vous lire aussi, entre temps.

Je reviens auprès du ministère de l'Environnement, complément d'information tantôt?

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Je ne sais plus si c'est très nécessaire, mais vous vous posez la question, monsieur le Président, à savoir quel intérêt aurait une compagnie de venir explorer si elle ne peut pas se rendre jusqu'au bout.

3500 En fait, s'il y a des ententes qui passent par exemple entre la FAPAQ actuellement et les  
parcs nordiques, ou la réserve de Matamec, c'est parce que la compagnie minière sait qu'au bout  
de six (6) ans par exemple, elle peut démontrer qu'il y a un minéral, elle va pouvoir continuer.  
C'est l'aire protégée qui va se retirer.

3505 Donc elle ne joue pas perdant, elle joue – elle fait son exploration de la même manière  
qu'elle le ferait en dehors d'une aire protégée, en se disant, il y a peut-être quelque chose, et si  
j'ai quelque chose, bien, j'aurai à le démontrer mais à ce moment-là, il y aura une décision  
conséquente qui sera probablement prise en ma faveur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3510 Oui, mais dans un cadre de protection statutaire provisoire, décrété par le gouvernement.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

3515 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3520 Monsieur Venne, votre seconde question.

**PAR M. GEORGES VENNE:**

3525 Monsieur le Président, j'aimerais savoir s'il y a des compensations monétaires de prévues  
pour ceux qui ont pu subir des torts, dans l'exploration minière.

3530 Je peux vous donner un exemple. Moi, j'ai des terrains en bordure nord-est de la zone  
protégée, l'aire protégée, et puis – exact – j'ai pas fait de travaux encore sur ces terrains-là parce  
que je ne savais pas exactement quelle serait la grandeur de la zone protégée. Mes "claims"  
vont venir ouverts bientôt, alors j'ai écrit au sous-ministre pour demander une extension.

Maintenant que je sais qu'est-ce qui est protégé, là je peux aller travailler sur mes  
terrains. Maintenant, si j'ai pas l'extension, bien, je pense que je vais subir un tort.

3535 Et là, ma question est la suivante, est-ce qu'il y a des compensations monétaires de  
prévues pour les compagnies ou les prospecteurs qui peuvent subir des torts comme ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3540 Pour préciser, des "claims", je vais continuer avec le mot "claim", là, des titres miniers  
mais à l'extérieur de l'aire protégée, dans votre cas, ce que vous dites?

**PAR M. GEORGES VENNE:**

3545

Oui, je suis à l'extérieur, mais en bordure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3550

C'est quoi un dommage que vous pouvez subir, si vous êtes à l'extérieur?

**PAR M. GEORGES VENNE:**

3555

C'est que les dommages que j'ai subis à date, c'est que je peux perdre mes "claims" parce que j'ai pas jugé bon de faire des travaux tout de suite, parce que je ne savais pas quelle serait la grandeur de l'aire désignée et puis si mes "claims" seraient à l'intérieur de l'aire désignée.

3560

J'ai appris que les "claims", ils ont pas touché aux "claims", mais alors moi, n'ayant pas fait de travaux, mes terrains vont venir ouverts dans quelques mois. Et à ce moment-là, je peux perdre tout simplement mes terrains, parce que j'ai pas eu le temps de faire mes travaux.

3565

La raison pour ça, c'est que je ne savais pas quelle serait la grandeur de l'aire protégée. Est-ce que c'est clair?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3570

Oui. On va adresser votre question directement au ministère des Ressources naturelles, monsieur Bergeron.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

3575

Oui, monsieur le Président, en fait il y a plusieurs réponses à vos quelques sous-questions.

3580

Au départ, on l'a mentionné tantôt mais je pense que c'est pertinent de le répéter, dans la délimitation finale des territoires qui auront un statut légal d'aire protégée et qui ont présentement un statut provisoire légal, il était clair, que ce soit dans le cas des monts Groulx ou de tout autre territoire qui s'appelle réserve de biodiversité projetée, que dans aucun cas, il y a, à l'intérieur des territoires, des titres miniers connus et enregistrés.

3585

Nous avons vérifié avec les experts juridiques du ministère. Et à partir du moment qu'un "claim" n'est pas enclavé et à partir du moment où que pour un claim, il y a libre accès par voie terrestre ou aérienne, pour les fins d'exploration au sens légal, il n'y a pas perte d'intégrité du "claim" en question. Alors à partir du moment où il est situé à l'extérieur de la périphérie du territoire désigné, il n'y a pas de perte d'intégrité de la valeur.

Alors dans ce cas-là, les modes de compensation ne sont pas prévus.

3590 De plus, compte tenu du cadre de la Loi sur les mines qui impose le principe du "free  
mining", c'est-à-dire le libre accès à la ressource et à son exploration jusqu'au bout du processus,  
bien, à partir du moment où ces droits n'ont pas subi de tort et ne sont pas retirés parce qu'il y a  
une aire protégée, bien, il y a pas de dédommagement ou il y a pas de tort posé à celui qui  
possède le titre.

3595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La réponse est claire. Si vous permettez, monsieur Venne, je vais reposer votre question  
autrement.

3600 Est-ce que le ministère des Ressources naturelles, qui donne une durée d'un titre minier  
de deux (2) ans, conditionnellement à des travaux de cinq cents dollars (500 \$), de plus de cinq  
cents dollars (500 \$) dans le terme du deux (2) ans, est-ce qu'il y a des conditions qui font en  
sorte dans un cas en général où quelqu'un aurait pas fait sa condition de remplir son cinq cents  
dollars (500 \$), que le "claim" pourrait être renouvelé; est-ce que ça existe, est-ce qu'il y a un  
3605 régime d'exception?

C'est la question de monsieur Venne.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

3610

Si vous permettez, monsieur Moukhsil va répondre.

**PAR M. ABDELALI MOUKHSIL:**

3615 Bien je pense, des choses comme ça, c'est des cas par cas, toujours. Parce que si le  
prospecteur ou la compagnie a pas eu le temps de renouveler son "laim", sous des conditions X,  
il faudra qu'il fasse la demande au sous-ministre, comme Georges Venne a fait. Et peut-être  
que, en expliquant son cas, il pourrait continuer ses travaux.

3620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On comprend, dans la réponse, que vous avez déjà fait cette demande-là, monsieur  
Venne?

3625 **PAR M. GEORGES VENNE:**

Exactement, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3630

Très bien. Bien, je pense que vous avez les éléments de réponse pour vous gouverner  
dans votre dossier.

**PAR M. GEORGES VENNE:**

3635

Exactement. Je vous remercie, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3640

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Venne?

**PAR M. GEORGES VENNE:**

3645

Non, c'est complet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3650

Très bien.

---

**JEAN-ÉRIC TURCOTTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655

On invite monsieur Jean-Éric Turcotte, s'il vous plaît.

3660

Rebonsoir, monsieur Turcotte. Tantôt, vous avez fait la première en étant le premier à poser une question; compte tenu qu'il est onze heures moins dix (11 h -10), vous allez être le dernier aussi pour ce soir.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

3665

Alors je vais essayer d'être bref. En fait, je vais réagir un petit peu en posant une seconde question dans la relation aire protégée et mines.

3670

J'aimerais savoir, premièrement, de quelle façon on établit les limites des aires protégées; les limites des aires protégées ne sont-elles pas établies en fonction de prérogatives qui permettent de penser qu'on protège la biodiversité d'un territoire.

3675

Et si tel est le cas, le retrait d'une aire protégée dans un contexte d'exploitation minière ne peut pas remettre en question cette légitimité-là de la protection de la biodiversité.

Si tel est le cas, est-ce qu'on peut penser donc retirer une partie substantielle d'une aire protégée et quand même conserver une volonté de protection de la biodiversité du territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3680

Ministère de l'Environnement.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

3685

C'est parce qu'on est après vérifier si on n'avait pas une deuxième diapositive, là, plus claire, mais on va y aller avec celle-là.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

3690

Alors tout à l'heure, on a déjà donné en partie la réponse, comment est-ce qu'un territoire est sélectionné. On a déjà présenté, Pierre Bertrand a déjà présenté ce cheminement très très général mais qui montre quand même clairement qu'il rentre au moins trois (3) grands paramètres, et c'est de plus en plus vrai, plus on évalue dans notre façon de travailler, des paramètres scientifiques de biodiversité.

3695

À ce point de vue là, on a déposé le document scientifique publié dans la revue électronique VertigO, que vous pouvez consulter derrière, donc qui explique comment on évalue la biodiversité d'une province naturelle et comment est-ce qu'on propose des territoires sur cette base-là.

3700

Deuxièmement, on a aussi dit qu'on utilisait les limites, non, pardon, pas les limites, mais qu'on tenait compte ou qu'on intégrait les contraintes qu'on a dedans. Ça aussi, ça a beaucoup évolué.

3705

Dans le cas des mines, on utilise un élément assez simple de la contrainte, c'est la présence ou l'absence d'un titre minier.

3710

Dans le cas des forêts, on a nettement amélioré, depuis le mois de juillet, l'évaluation de la position relative et de la taille et de la forme de nos aires protégées, parce que les compagnies forestières ont accepté de développer avec nous une méthodologie scientifique d'évaluation objective du niveau de contrainte. Ça nous permet donc de ne pas faire exprès de mettre les pieds dans les plats quand on a le choix entre deux (2) territoires, un avec forte contrainte forestière et l'autre avec moindre contrainte forestière, et tous les deux (2) ayant à peu près les mêmes éléments de biodiversité.

3715

Le troisième paramètre, ce sont les propositions, comme par exemple, dans ce cas-ci, le Fonds mondial et l'UQCN s'étaient alliés pour faire des propositions, les monts Groulx étaient également identifiés par eux.

3720

Maintenant si votre question aussi touche à cet élément de modification d'une limite, si par exemple le gouvernement décide d'amputer un territoire comme celui-ci, pour une raison ou pour une autre, de quelque chose d'assez important, dix pour cent (10 %), vingt pour cent (20 %), l'outil d'analyse que nous avons mis au point, qui est publié dans VertigO, qui est l'utilisation de

3725 logiciels spécialisés, nous permet de savoir où est-ce que je peux retrouver quelque chose d'équivalent.

3730 Mais la question que vous me poserez, c'est de me dire, oui mais si c'est un élément rare, comme les monts Groulx par exemple, qu'on peut considérer malgré tout comme un élément rare à l'échelle de la province naturelle et même à l'échelle de la province politique. C'est la raison pour laquelle, quand on a protégé les monts Groulx, on n'a pas protégé huit pour cent (8 %) de cet écosystème, ce qui peut être la règle bête, mathématique, on a protégé vingt-cinq pour cent (25 %) à peu près, au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des sommets des monts Groulx. Donc à la rigueur, on se dit, est-ce qu'en perdant une partie de territoire, on a perdu la représentativité de notre biodiversité.

3735 Le dernier élément qui pourrait rester, si on ampute un territoire, là il devient d'une surface trop petite et non viable et là on a un véritable problème.

3740 Mais on est loin de tout ça et on est loin également d'être dans une situation où on va amputer les monts Groulx, en tout cas d'après ce que je comprends pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3745 Monsieur Turcotte.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

3750 Oui. Bon, ça répond en partie à ma question, du moins pour les monts Groulx, effectivement. Dans ce cas-ci précisément, l'importance du territoire nous donne certaines garanties, donc de la protection de cette biodiversité-là.

3755 Mais dans l'optique d'une aire plus restreinte, plus petite, on peut comprendre qu'il pourrait, on pourrait remettre en question donc la validité de cette protection-là de la biodiversité. C'est complémentaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3760 Avez-vous une seconde et dernière question, monsieur Turcotte?

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

3765 Oui, en fait, simplement dans le fond, je voudrais simplement relever une affirmation qui a été faite tantôt de la part de monsieur Bergeron. C'est simplement un élément de précision que j'aimerais obtenir de sa part.



Monsieur Bergeron a parlé à plusieurs reprises d'une très grande aire protégée, en fait d'une très grande aire protégée de biodiversité, je voulais savoir si à ses yeux, il faisait référence à la seule baie Memory ou à l'ensemble des deux (2) aires contiguës.

3770

Donc est-ce qu'on fait référence, quand on parle d'une très grande aire protégée de biodiversité, à un territoire qui fait deux cents kilomètres carrés (200 km<sup>2</sup>) ou un territoire qui fait mille huit cents kilomètres carrés (1800 km<sup>2</sup>).

3775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand on parlait des zones tampons autour de certaines réserves écologiques, et puis l'implication pour des réserves de biodiversité.

3780 Monsieur Bergeron.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

3785 Oui, monsieur le Président, j'ai peut-être utilisé le mot "très grande" pas dans le sens que vous le souhaitez, je m'explique.

Le fait d'utiliser très grande était dans le contexte de protéger un élément exceptionnel comportant un habitat menacé ou une espèce menacée versus protéger un territoire forestier relativement homogène de forêt boréale pour lequel il y a pas d'éléments distincts.

3790

Alors si on a affaire à un territoire comportant des espèces menacées, un habitat menacé et autres, un écosystème exceptionnel et qu'on a à protéger un territoire de deux point huit kilomètres carrés (2,8 km<sup>2</sup>) parce qu'il y a quatorze (14) espèces floristiques rares, il est clair dans ce cas, pour une petite aire protégée, qu'il y aura une disposition tampon qui pourrait être négociée entre le ministère des Ressources naturelles et nos confrères du ministère de l'Environnement.

3795

Et lorsque j'utilisais le mot "grande aire protégée", bien, c'était relativement à ce petit écosystème ayant des caractéristiques très exceptionnelles, c'était de façon relative.

3800

Mais je comprends bien, je devine votre point que de créer une aire protégée de deux cents kilomètres (200 km<sup>2</sup>), compte tenu de l'immensité du cinq cent mille kilomètres carrés (500 000 km<sup>2</sup>) de forêt boréale continue, ça demeure petit. Je comprends tout à fait bien votre point de vue.

3805

Et de la part d'un tenant de la conservation, c'est un très bon commentaire puisque nous savons que c'est le cycle des perturbations qui va déterminer l'intégrité ou non de l'écosystème, et dans ce cadre, il serait souhaitable, pour les gens de conservation, de prévoir des aires protégées beaucoup plus grandes que du cinq kilomètres carrés (5 km<sup>2</sup>).

3810

En clair et en conclusion, je ne veux surtout pas minimiser les superficies d'importance. Voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3815

C'est clair.

Merci, monsieur Turcotte.

3820

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Merci bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3825

Me permettez-vous de revenir, un petit commentaire. Je pense que règle générale, toutes les questions sont toujours pertinentes, toutes les questions sont toujours appropriées. Ça s'applique à tout le monde.

3830

Sur votre première question, monsieur Turcotte, peut-être ramener la notion de l'importance, selon le point de vue de la section minière.

3835

Si on regarde, une question de néophyte encore une fois, c'est pas la dernière, si on regarde la figure qui est à la page 7 pour les monts Groulx, parce qu'on est sur les monts Groulx, si vous pouvez la localiser, donc toujours sur la délimitation d'une aire protégée, peu importe son statut, et d'un poids relatif du secteur minier, compte tenu de ce qu'on a dit, pour un néophyte qui regarde la carte, on voit que les secteurs en blanc qui apparaissent à l'écran, sur la page, ils apparaissent comme étant des titres miniers.

3840

Est-ce qu'il y a des raisons autres que le potentiel minier, potentiel, j'insiste pas mais la question des "claims" existants, des titres miniers dans ce secteur-là, qui font en sorte qu'il y a ce que vous appelez dans la proposition une enclave dans ce lieu-là. Et la question, on pourrait aussi l'appliquer à la délimitation au nord-est.

3845

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Je vais débiter la réponse, mes collègues pourront en rajouter, mais c'est dans le jeu des discussions, des négociations et de ce qu'on peut appeler de part et d'autre les contraintes, qu'on a fait part dans notre schéma de décision.

3850

Je sais pas si mes collègues ont à rajouter, là.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

3855

Oui, j'aurais à rajouter deux (2) points.

Alors par rapport à cette question très très précise, c'est clair ici, la limite, cette enclave n'est définie, n'est délimitée qu'en fonction des titres miniers. La même chose au nord-est du territoire.

3860 D'autre part, je voudrais quand même me permettre de répondre à un petit point qui a été soulevé par monsieur Turcotte, quand on a donné la réponse sur les milieux rares et exceptionnels, il a accepté que les monts Groulx était un milieu rare et exceptionnel, et après il a dit, mais si on travaille sur d'autres territoires, c'est comme ça que je l'ai compris, et qu'on ampute aussi ce territoire, est-ce qu'on aura bien préservé ou bien fait notre devoir par rapport à la  
3865 biodiversité.

Je voudrais dire que dans la méthodologie qu'on a développée et qu'on échange avec le ministère des Ressources naturelles, en général, on dépose quinze (15 %) à seize pour cent (16 %) de projets ou de ce qu'on appelle de territoires d'intérêt. Ce quinze (15 %) à seize pour cent (16 %), c'est pour arriver à huit pour cent (8 %).  
3870

Ce qui veut dire qu'on a beaucoup de territoires d'échanges. Et si même, à l'exception donc des milieux rares, si on avait un territoire entier, et d'ailleurs ça s'est avéré dans l'exercice sur la Côte-Nord, ça a marché comme ça, il y a eu des territoires proposés qui ont été refusés,  
3875 qui ont été rejetés pour toutes sortes de raisons très valables. Et on les a remplacés par d'autres qui leur ressemblaient comme deux (2) gouttes d'eau mais qui étaient ailleurs et qui posaient moins de problèmes.

Donc plus c'est la représentativité de la biodiversité commune, banale, sans sens péjoratif, plus il est facile de retrouver, si on perd ce territoire-là, de retrouver son équivalent ailleurs.  
3880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3885 Merci. Merci monsieur Turcotte.

Juste avant de suspendre les travaux, on vous remercie d'avoir participé vous tous à cette première séance.

3890 Une information, monsieur Bergeron, rapidement?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

J'avais un point complémentaire aux discussions sur la délimitation des titres miniers. La  
3895 règle que nous opérons avec nos confrères du ministère de l'Environnement, lors de la planification des contours, et que nous appliquons maintenant, lorsqu'il y a un "claim" présent dans le territoire, le découpage de l'aire protégée doit en tenir compte pour ne pas l'enclaver et pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de "claim" à l'intérieur des aires protégées actuelles et les futures aires protégées.  
3900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3905 Je termine! On vous remercie d'avoir participé, vous tous, à cette première séance de la première partie de l'audience publique. Les travaux se poursuivent demain après-midi à quatorze heures (14 h), ainsi que demain soir à la même heure, toujours au même endroit.

3910 J'ai un message particulier pour les internautes qui nous écoutent, on a fait des petits sondages durant la soirée, plusieurs nous ont dit que ça rentrait très bien, même à vitesse lente, on a eu d'autres cas qui nous ont dit qu'ils avaient des problèmes. Que vous ayez des problèmes ou pas, répondez au questionnaire pour qu'on sache comment ça fonctionne.

3915 Merci beaucoup, on suspend les travaux jusqu'à demain. À demain.

---

SÉANCE SUSPENDUE AU 13 MAI 2003 À QUATORZE HEURES (14 H)

---

3920

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3925

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

3930